



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr



Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n° 3 lancé le 07 décembre 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE

Intitulé du projet

Pôle Ressource Adolescence Départemental de l'Orne

Structure porteuse du projet

Association D'Ecouves Verte

Nom et Prénom de la personne en charge du projet, Fonction dans la structure

Georges PENELON, Directeur

Structure porteuse de l'évaluation

Euro-CIDES

Nom et Prénom de la personne en charge de l'évaluation, Fonction dans la structure

Dominique ANTONY, Ingénieure Projets

Durée d'expérimentation : 01 mars 2010 / 31 décembre 2012

Date de remise du rapport d'évaluation : mars 2013



RÉSUMÉ (UNE PAGE MAXIMUM)

Le projet trouve son origine dans un diagnostic réalisé en 2006 par l'actuel directeur de l'association D'Ecouvies Verte alors contractuel DDJS 61 pour le compte de son employeur d'alors, diagnostic qui faisait apparaître des besoins en termes de :

- ~> Formation des professionnels de l'animation en charge des publics adolescents/jeunes adultes,
- ~> Accompagnement des structures, des animateurs et des jeunes dans leur démarche de montage de projets (passer de l'idée à l'action),
- ~> Connaissance des programmes en faveur de l'engagement des jeunes,
- ~> Mutualisation et échanges de pratiques professionnelles.

De 2007 à 2009, le contractuel devenu salarié de l'association D'Ecouvies Verte, sous convention triennale avec l'ex-DDJS 61, a mis en œuvre différentes actions pour développer un programme de formation et d'accompagnement à l'intention des professionnels de l'animation exerçant au sein d'un collectif composé de 17 structures référencées dans la base de données « accueils de jeunes » de la DDJS 61.

Sur cette même période, les premiers travaux ont apporté des résultats importants dans l'amélioration qualitative des actions d'animation ainsi que dans la capacité des animateurs à répondre aux attentes des publics cibles ; ils ont également mis en évidence la nécessité d'organiser un accompagnement personnalisé sur les problématiques spécifiques aux structures pour les rendre en mesure d'agir conjointement sur la quadri dimension des acteurs que sont les élus politiques, les gestionnaires des accueils de jeunes, les professionnels de l'animation et les jeunes eux-mêmes investis dans des Groupes Projets Jeunes (GPJ).

A partir de son savoir-faire, l'association a proposé sur la période 2010-2012 que le projet (en tant que support d'expérimentation sociale) évolue d'un service d'ores et déjà rendu à un collectif de 17 structures vers une organisation territoriale de dimension départementale (cf. titre du projet) agissant en direction des décideurs politiques, des responsables de structures et professionnels de l'animation et des bénéficiaires finaux en prenant appui sur de nouvelles structures dénommées Structures Test.

Ainsi l'évaluation en continu, du démarrage du projet jusqu'à sa fin, a reposé sur l'observation et l'analyse de la démarche empruntée par le porteur du projet en alternant des temps de présence à des réunions de restitution (comités de pilotage, par exemple), des réunions de travail (comités techniques, échanges avec les structures test,...), des rencontres avec des acteurs des territoires (élus politiques et associatifs, responsables de structures d'accueil de mineurs, animateurs, groupes d'adolescents et institutionnels Etat / Région / Département), des interviews individuelles et semi-collectives, des temps de bilan et enfin des sondages par questionnaires.

Le but du rapport final d'évaluation consistera à théoriser un ensemble d'enseignements en tant que facteurs de transfert favorables à une reproduction du dispositif tout en se distanciant, dans la pratique de l'expérimentation, d'un existant local empreint d'une histoire, d'un homme et d'un réseau.



Introduction générale

A partir d'une problématique identifiée (formation et accompagnement des structures et/ou professionnels de l'animation pour des publics Ados et en appui sur une politique Jeunesse dans les territoires) en 2007-2009 par et pour des conseillers techniques de la DDJS de l'Orne, le porteur du projet a mis en exergue quatre axes d'intervention sur lesquels faire porter les efforts de l'expérimentation sociale (de mars 2010 à décembre 2012) pour parvenir à légitimer un dispositif en tant qu'instrument de politique publique reposant sur une organisation territoriale de dimension départementale (cf. titre du projet) et agissant en direction des décideurs politiques, des responsables de structures et professionnels de l'animation et des bénéficiaires finaux autour et dans les accueils collectifs publics ou associatifs de jeunes (13-17ans).

I. L'Expérimentation

L'expérimentation entendait apporter des réponses aux observations en :

- ☞ Favorisant l'émergence de contextes territoriaux favorables à la reconnaissance d'une citoyenneté des jeunes (**cibles** : élus politiques et responsables de structures d'accueil collectif d'ados),
- ☞ Poursuivant les interventions en termes d'animation professionnalisante et en dotant les acteurs de l'animation d'outils d'aide à la réalisation et au développement d'actions (à différencier d'activités) au bénéfice des jeunes (**cibles** : professionnels de l'animation),
- ☞ Concentrant autour du Pôle Ressource Départemental les différents dispositifs institutionnels des politiques d'engagement des jeunes à l'échelle départementale et régionale (**cible** : jeunes et animateurs),
- ☞ Valorisant les expériences et actions mises en œuvre dans les structures d'accueils collectifs d'adolescents du département (**cible** : communication externe, medias).

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

i. Objectifs du projet

Partant d'un collectif de 17 structures existant préalablement au démarrage de l'action, le porteur de projet faisait reposer les observations dans l'expérimentation sur 7 nouvelles structures dénommées « Structures Test ». En appui sur chacune de ces structures test représentatives des formes de territoires existant dans les départements en termes de collectivités territoriales, le porteur de projet envisageait d'agir simultanément sur les quatre piliers (devenus axes d'intervention) d'une politique Jeunesse de territoire.

Ainsi, l'expérimentation telle que construite prévoyait, d'une part, des temps de travail sur les territoires avec différents niveaux d'acteurs (élus politiques/responsables de structures/animateurs/groupes Jeunes constitués) et des journées de regroupement (dites d'animation professionnalisante) sur un rythme mensuel (les mois sans vacances) et d'autre part, des réunions de concertation et de pilotage à différents niveaux et fréquences (régional/biannuelle, départemental/trimestrielle).

Enfin, des outils et supports pédagogiques, une communication ciblée, étaient envisagés.

ii. Action expérimentée

Elle n'a pu reposer au final que sur 5 structures test (deux structures pressenties par le porteur de projet n'ont finalement pas pris part aux travaux après que l'évaluateur les aient attendues pendant de longs mois). Cependant, et c'est bien là l'important, les structures test supports de l'expérimentation représentaient, en matière de compétence Jeunesse, toutes les formes organisationnelles existant dans un territoire (communes - association para-municipale avec mise à disposition de personnels, association à forte volonté municipale-, communauté de communes -service public communautaire-, communauté d'agglomération -service public- et communauté urbaine -centre social associatif-) sur lesquelles faire porter les observations et, à terme, les préconisations en vue d'optimiser le transfert d'un instrument de politique publique (ici, la politique Jeunesse) tant dans un environnement rural qu'en milieu rural, voire urbain, les points d'appui et enjeux des politiques restant à préciser pour ce dernier.

Si les journées d'animation professionnalisante (23 sur la durée de l'expérimentation) ont remporté un succès évident que ce soit au niveau des responsables de structures ou à celui des professionnels de l'animation satisfaits de se retrouver en moyenne une fois par mois pour mutualiser leurs expériences et leurs ressources, confronter leurs pratiques et construire de nouveaux modes de réponses adaptés aux publics Ados et à leur environnement, il reste que :

- ~> l'ébauche d'un travail avec les élus politiques n'a commencé que très et trop tardivement (début 2012) sans porter les fruits escomptés ce qui a conduit le porteur de projet à réajuster son mode d'intervention (après concertation avec le comité technique) du niveau collectif au niveau individuel,
- ~> les groupes projet Jeunes ont été rares (au-delà d'activités ponctuelles de consommation et les échanges européens).

Il n'en reste pas moins que l'association D'Ecoutes Verte a atteint ses objectifs réels au bout des trois années qu'aura duré l'expérimentation en offrant suffisamment de matière à l'évaluateur pour théoriser des enseignements qui, de manière positive, pourraient permettre le transfert de ce dispositif expérimental en tant qu'instrument de politique publique à faire reposer sur une organisation territoriale de dimension départementale.

iii. Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet

S'il est établi que le projet initial avait fait l'objet d'une longue journée de concertation entre le porteur de projet et l'évaluateur au moment de sa rédaction, il n'en a plus guère été à partir de la deuxième année du projet (au début de l'expérimentation, le porteur de projet et l'évaluateur se rencontraient en binôme à l'occasion des réunions du comité de pilotage mais l'embauche du Technicien Projet Itinérant a quelque peu modifié les pratiques).

Le porteur de projet a pu conduire l'expérimentation usant des moyens qu'il l'entendait tout en informant a posteriori l'évaluateur de ses entreprises et démarches mais le processus de transfert d'un dispositif dévolu à l'engagement des jeunes aurait mérité d'entendre un certain nombre de préconisations, ponctuellement, au moment du repérage des écueils et de leur analyse par l'évaluateur.

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

i. Problématique et méthodologie de mise en œuvre

La ligne de conduite de l'évaluation qui guidait depuis le début l'expérimentation a toujours été la même. Ainsi, et au vu de l'importance de la thématique (cf. l'engagement des jeunes), il s'agissait de favoriser le transfert d'expériences dans le contexte d'une politique Jeunesse à décider par des élus politiques convaincus / à convaincre de la nécessité qu'il y a pour un territoire d'investir dans sa jeunesse en lui donnant la place qui lui revient (d'autant qu'en milieu rural, il s'agit de conserver sa jeunesse ou du moins de ne pas la laisser trop s'éloigner).

Pour ce faire, la méthodologie et les moyens étaient laissés à l'arbitrage du porteur de projet mais il y a eu essentiellement une erreur de procédure qu'il aurait fallu ne pas commettre. Au début du processus d'évaluation, c'est-à-dire au moment du projet où les structures d'accueil collectif d'ados se sont vu offrir la possibilité de devenir structure test pour l'expérimentation, le manque de consultation avec l'évaluateur avant que ne soit formalisée l'offre a conduit à une erreur de « casting » que le PRD a préféré entretenir jusqu'à la fin de l'expérimentation malgré plusieurs rappels de la part de membres des comités techniques qui lui conseillaient de s'en défaire. Une réflexion anticipative aurait évité cela.

Certains auront pensé que l'éloignement de l'évaluateur du territoire géographique de l'expérimentation aurait pu gêner les observations mais il n'en a rien été et des institutionnels ont pu le dire en différents temps de l'expérimentation. Bien au contraire, cette distance induite entre l'évaluateur non investi dans les relations interpersonnelles et institutionnelles locales / régionales et les réalités des réseaux locaux et thématiques a permis de conserver une neutralité bienveillante même s'il a fallu en de très rares occasions accepter des formes de non recevoir qui apportaient cependant leur lot d'enseignements pris en compte dans l'analyse des résultats de l'expérimentation.

Même si les comptes rendus et documents supports servant à l'évaluation sont parvenus sur un mode irrégulier et avec retard, il n'en reste pas moins que le PRD a quasiment toujours répondu présent en adressant les documents sollicités par l'évaluateur. Ainsi, et contrairement à ce qui s'était passé avec le tableau de bord de pilotage de l'expérimentation proposé à l'origine par l'évaluateur et qui avait été refusé par le porteur de projet, il a été possible ultérieurement (à partir du 1^{er} semestre 2011) de construire des outils de restitution des tâches et missions exercées par le Technicien Projet Itinérant (fiche profil de ce nouveau métier et des compétences à associer à la fonction, identification des sollicitations extérieures recourant aux services du PRD, programmation de l'exposition itinérante sur les avantages de la mobilité des jeunes).

ii. Validité interne

Du point de vue du service à rendre, la preuve a été faite de son utilité au travers de la mission dans l'expérimentation [notamment, il faut bien le reconnaître, grâce au directeur de l'association sur qui repose l'essentiel de la (re)connaissance et du savoir-faire du réseau qui gravite autour du PRD -ce qui à terme pose la question de la personne es-qualité dans une telle fonction-] mais cela justifiera-t-il, et comment, l'attribution des moyens dédiés au-delà de l'expérimentation sur les trois années écoulées.

Le besoin de disposer d'un service tel que le Pôle Ressource Ados Départemental de l'Orne a été posé ne serait-ce que par la réussite des journées d'animation professionnalisante conduite sur les trois années de l'expérimentation (23 réunions, 92 professionnels de l'animation pour un nombre total de 319 participations). Les thèmes (la boîte à outils, les sources de financement, les outils de communication, les méthodes pour l'évaluation des activités, la mobilité pour les jeunes,...) proposés par le PRD étaient d'importance pour ces responsables et animateurs majoritairement diplômés que leurs activités professionnelles confinent trop souvent dans leurs structures et qui ont besoin de ces temps de rencontres encadrés pour enrichir leurs compétences et perfectionner leurs pratiques au sens de besoins de ressourcement.

Mais qu'en est-il des deux dimensions que sont la politique Jeunesse sur les territoires et les groupes projet jeunes ? Le groupe témoin dénommé « structures test » s'il a permis de révéler le besoin n'a pas pour autant livré de résultats positifs même si le PRD a tenté, trop tardivement, de s'emparer de la problématique. Cependant, l'évaluateur, au gré des entretiens qu'il a eu au fil de l'expérimentation d'une part, avec les responsables des structures et d'autre part, avec les élus politiques dans les différentes configurations des organisations (commune, CDC, communauté d'agglomération et communauté urbaine), a pointé le travail de fond qu'il reste à faire et qui pourrait être du ressort d'un dispositif tel que le Pôle Ressource ados Départemental pour autant que les services de l'Etat (éducation, sports, justice, santé) et les collectivités territoriales travaillent en amont à une articulation des différents dispositifs (CEL, CEJ...) existant sur les territoires de proximité au bénéfice de leur jeunesse.

La communication en direction de la presse n'a pas été un outil dont le pôle ressource se soit réellement saisi pour se faire connaître et il n'existe quasiment pas d'articles relatant les missions de ce dispositif voulu essentiellement par un service de l'Etat et rejoint dans cette volonté par ceux de la CAF, de la MSA et du département. Le pôle ressource en tant que guichet unique, oui, mais le nombre de sollicitations aurait pu être bien supérieur, et cela était-il souhaitable ?

II. Enseignements de politique publique

Si l'expérimentation telle que développée est propre à un territoire, il reste que l'instrument de politique publique proposé par l'association D'Ecouvies Verte au moment de l'appel à projets n° 3 en décembre 2009 a généré des résultats de nature à nourrir des démultiplications à d'autres échelles si l'on a le souci de respecter un certain nombre de précautions.

1. Résultats de l'évaluation

i. Les publics touchés par l'expérimentation

☞ Les élus politiques sur leurs territoires : la majorité d'entre eux, induits par les structures test, n'ont pas investi la démarche. A ce stade, on observe que le discours véhiculé par le PRD n'a pas su les mobiliser et qu'il est à travailler, au-delà de la question de sa réelle légitimité qui vient se rajouter.

A contrario, il est important de souligner qu'un élu politique déjà largement impliqué dans une structure test n'a pas eu à être convaincu de l'intérêt de la démarche puisqu'originellement il a déjà développé nombre d'activités en direction des jeunes du territoire sur lequel il est élu ; il serait intéressant de s'intéresser à son expérience.

☞ Les accueils collectifs de 13/17 ans : à l'échelon du territoire c'est-à-dire du département (cf. le titre du projet), toutes les structures n'ont pas été impliquées. Sorti du « collectif des 17 » structures existant avant l'expérimentation auquel il y a lieu d'ajouter les 5 structures test, il reste que 13 structures sur le département n'ont pas eu recours, à un moment ou un autre, au PRD même si elles ont presque toutes reçu par voie électronique les comptes rendus des journées d'animation professionnalisante et les invitations à y participer. L'évaluateur a rencontré quelques-unes de ces structures et intégré leurs remarques dans ses observations sur l'expérimentation ; il a informé le PRD de demandes qui auraient pu entrer dans le cadre de l'expérimentation. Si l'on s'en tient aux structures qui ont eu recours aux services du PRD, leurs responsables reconnaissent l'intérêt qu'ils trouvent à un tel service et notent le côté facilitant et pratique en ce qu'ils trouvent en un lieu identifié les réponses à leurs besoins.

☞ Les professionnels de l'animation : 92 responsables/coordonnateurs/animateurs pour un total de 319 participations à 23 journées d'animation professionnalisante sont des chiffres qui démontrent globalement l'intérêt de cette activité du PRD en direction des professionnels. Après deux ans d'expérimentation, l'évaluateur a diffusé un questionnaire électronique aux animateurs qui étaient venus aux journées une fois ou deux sans y revenir ultérieurement pour en connaître les raisons et les résultats des réponses obtenues ont été pris en compte. Il s'agissait essentiellement de deux motifs, l'un relatif aux horaires, lieux et jours des réunions, l'autre à l'accent un peu trop marqué du PRD pour les actions européennes trop éloignées des réalités territoriales.

☞ Les Groupes Projet Jeunes : quatre groupes ont été rencontrés par l'évaluateur dont 3 dans des structures test. Deux constats ont pu être posés, d'abord celui d'une tranche d'âge difficile à fidéliser, qui a souvent d'autres empêchements (collèges éloignés, devoirs,...), d'autres centres d'intérêt et qui ne se recentrent sur l'accueil des ados qu'au moment des vacances pour des activités ciblées (camps, soirées...), parfois des fins de semaine, ensuite le manque de lieux dédiés (ce qui repose la question de la politique jeunesse sur les territoires et en filigrane l'implication des élus politiques). Dans 2 structures test, l'évaluateur n'a jamais réussi à rencontrer les GPJ.

ii. Les effets du dispositif expérimenté

Distancié de l'expérimentation telle que diligentée, avec ses forces et ses faiblesses, il reste que le résultat, très positif, dégage des potentialités pour autant qu'un processus d'essaimage soit mis en place et respecté. Bien sûr, il sera impossible d'éviter les aléas propres à toute mise en œuvre, et qui sont incontournables, mais un comité technique institutionnel formel devrait pouvoir contribuer aux réajustements. Au-delà de ce 1^{er} constat, les analyses révèlent deux questions primordiales, au sens de l'évaluation et du transfert de cet instrument de politique publique. L'une repose sur les connaissances professionnelles et l'expérience du « technicien projet itinérant » coordonnateur du PRD,

dans tous les territoires où il sera rapporté ; l'autre s'intéresse à la forme du service à rendre qui pourrait être assimilé à une délégation de services publics compte tenu de l'implication des services de l'état et autres institutionnels impliqués au regard des attendus de la mission. Dans cette situation, il faudrait non pas passer par l'attribution de moyens à une association mais par un appel d'offres ouvert.

2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

i. Caractère expérimental du dispositif évalué

A l'échelle d'un département de l'Orne, le caractère du dispositif évalué n'était pas, dans le contexte du PRD, tout à fait « expérimental » dans la mesure où une enquête en 2006 avait révélé des besoins et qu'un collectif de 17 structures d'accueil collectif d'ados avait largement investi de 2007 à 2009 certains des 4 axes d'intervention du futur projet. L'appel à projet du HCJ n°3 a été l'opportunité pour une association de recevoir un financement pour contribuer à une expérimentation ; il y aura lieu, dans l'essaimage, d'être attentif au cadrage d'une éventuelle duplication.

Dans le département voisin du Calvados, un dispositif précurseur existe depuis plus d'une dizaine d'années qui a livré bon nombre d'enseignements et est d'ores et déjà parvenu à des constats que l'évaluateur pointe dans l'expérimentation propre au PRD.

A l'échelle de la région Basse-Normandie, il aurait pu être intéressant d'expérimenter dans l'Orne le dispositif existant dans le Calvados.

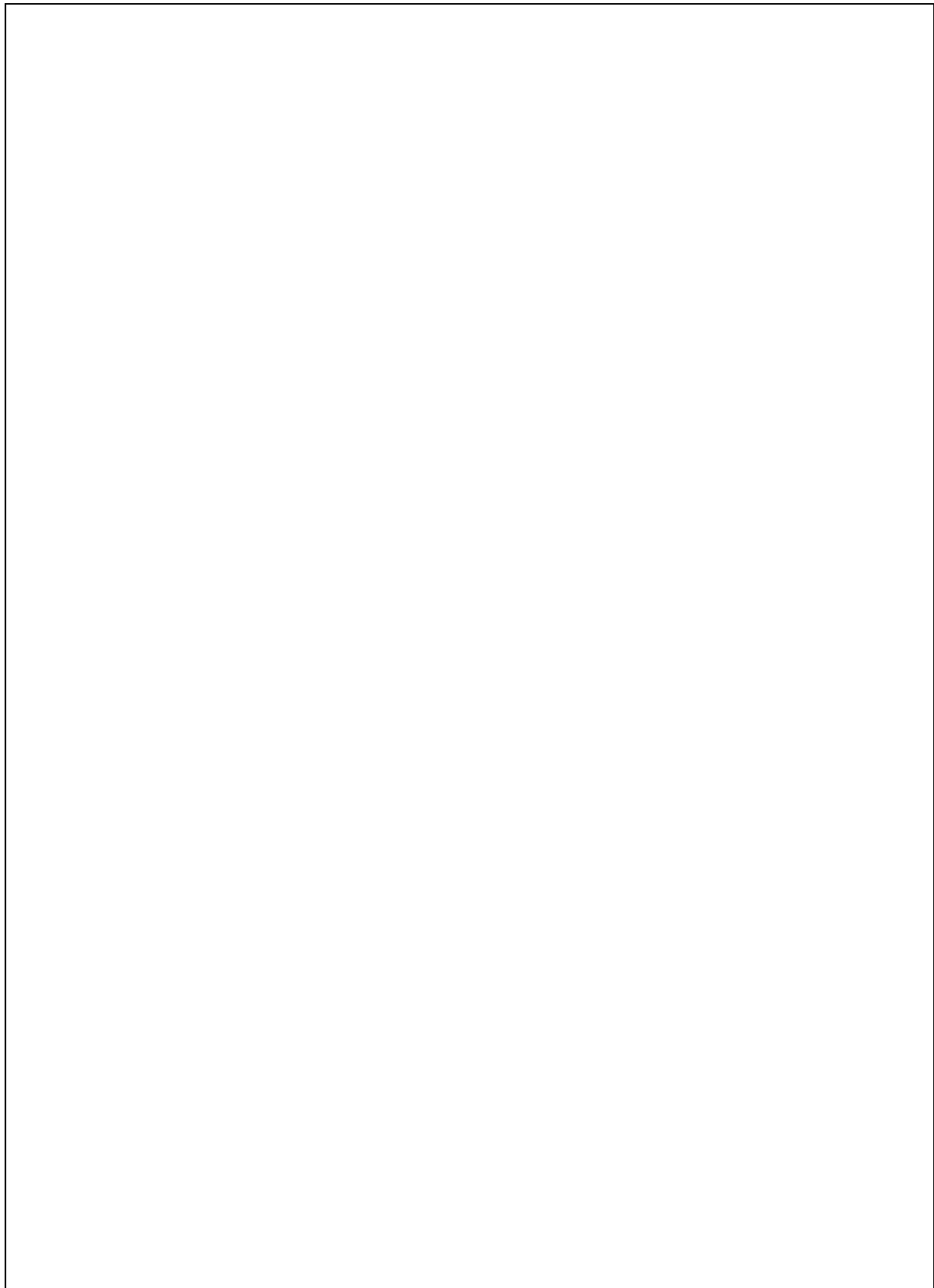
ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Représentativité du terrain

L'instrument de politique publique que représente le dispositif évalué est a minima adapté à la seule dimension d'un département mais il serait plus opérationnel au vu des parties prenantes Etat/Région/Département/Territoires, et pour optimiser les supports de réponses, les moyens et l'ensemble des sources de financement, de le caler à l'échelle de la région avec participation obligatoire de chacun des départements composant la région, l'adaptation aux territoires se faisant en dernier ressort.

Représentativité des acteurs

- Au niveau des institutions et des territoires : dans le dispositif évalué, des acteurs institutionnels et associatifs incontournables de la politique Jeunesse (Education nationale, Missions locales, Instituts de formation des animateurs, clubs UNESCO, représentants de jeunes,...) étaient absents des réflexions ; il faudra veiller à les intégrer si essaimage il devait y avoir pour travailler au plus près des territoires et des élus politiques à une politique éducative globale (dont la jeunesse est un des axes).
- Au niveau des structures et des professionnels : les structures d'accueil collectif de 13/17 ans sur un territoire géographique doivent toutes être conduites à recourir au dispositif, ainsi les CAF (et MSA) devraient intégrer aux exigences conventionnelles attachées aux contrats Enfance Jeunesse l'accès au dispositif en tant que ressource disponible. Un travail reste à faire qui peut être renforcé par les DDCSPP quand elles organisent des réunions thématiques à l'attention des directeurs et responsables de structures accueillant des enfants et adolescents.
- Au niveau des publics bénéficiaires : l'expérimentation a montré que les groupes projet jeunes doivent être fidélisés sitôt l'ALSH (10/11 ans environ). Des passerelles devront donc être organisées, les animateurs étant leur fil conducteur.





PLAN DU RAPPORT

Introduction générale

I. Expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

- i. Objectifs du projet
- ii. Action expérimentée
- iii. Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

- i. Problématique et méthodologie de mise en œuvre
- ii. Validité interne

II. Enseignements de politique publique

1. Résultats de l'évaluation

- i. Les publics touchés par l'expérimentation
- ii. Les effets du dispositif expérimenté

2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

- i. Caractère expérimental du dispositif évalué
- ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Conclusion



RAPPORT D'ÉVALUATION

INTRODUCTION GENERALE

Le titre du projet renfermait une donnée géographique essentielle de l'expérimentation à savoir « Pôle Ressource adolescence Départemental de l'Orne » posant de fait un cadre aux interventions en posant également les nécessaires réflexions sur les procédures pour s'assurer d'une égalité de traitement des territoires, des structures, des acteurs et des groupes cibles d'adolescents en tant que bénéficiaires finaux.

L'Orne, un territoire étendu, rural et à faible densité démographique (exception faite de deux villes d'importance comme Alençon, Argenton et de deux anciens bassins économiques que sont Flers et L'Aigle) où les distances à parcourir sont longues et peu rapides (ces deux dernières notions sont d'importance quand il s'agit de réunir des acteurs investis dans la problématique en un point de réunion décentralisé).

La structure qui porte le projet bénéficie des effets d'une longue collaboration entre son directeur et les services départementaux et régionaux de l'ex Jeunesse et Sports d'autant qu'il fut, à une époque, contractuel à la DDJS et que devenu salarié de l'association, son poste a été cofinancé par un 0,5 poste FONJEP (puis depuis 1 poste FONJEP à partir du 01.01.2012 avec un second poste FONJEP à la même date pour le Technicien Itinérant Projet, poste créé pour l'expérimentation). C'est dans le cadre de son emploi au sein de la DDJS de l'Orne que le projet trouve son origine quand, sur demande de l'institution employeur, un diagnostic est réalisé en 2006 qui fait apparaître des besoins en termes de :

- ~ Formation des professionnels de l'animation en charge des publics 13/17 ans,
- ~ Accompagnement des structures, des animateurs et des jeunes dans leur démarche de montage de projets (passer de l'idée à l'action),
- ~ Connaissance des programmes en faveur de l'engagement des jeunes,
- ~ Mutualisation et échanges de pratiques professionnelles.

Le diagnostic est alors suivi d'effets puisque la structure associative (dont le technicien est devenu son directeur) met en œuvre sur la période 2007-2009 différentes actions (cautionnées par la DDJS 61) pour développer un programme d'accompagnement destiné aux professionnels de l'animation exerçant au sein d'un collectif composé de 17 structures identifiées à partir de la base de données « accueils de jeunes » de la DDJS 61. Sur la période considérée, les premiers résultats apportent des constats importants :

- ☞ dans l'amélioration qualitative des actions d'animation et des réponses à appels à projet évaluées par des institutionnels tels que les services de la DDJS, de la CAF et de la MSA du département de l'Orne. Tous en conviennent, la qualité des demandes de financement à l'appui de projets concernant les adolescents s'améliore ;
- ☞ dans la nécessité d'organiser un accompagnement personnalisé sur les problématiques spécifiques aux structures d'accueil collectif des 13/17 ans pour les rendre en mesure d'agir conjointement sur la quadri dimension des acteurs que sont les élus politiques, les gestionnaires des structures, les professionnels de l'animation et enfin les jeunes eux-mêmes investis dans des Groupes Projets Jeunes.

L'appel à projet n° 3 dont un des axes était l'engagement des jeunes a été publié fin 2009. Il a permis à l'association D'Ecouves Verte de déposer un dossier de demande de subvention pour que les activités existantes deviennent support d'expérimentation en même temps que seraient mis en œuvre des axes d'intervention complémentaires et incontournables apparus au fil de la période 2007-2009 en travaillant avec les professionnels du collectif des 17 structures.

C'est le moment où l'association D'Ecouves Verte propose, au travers de son projet, d'expérimenter un service intitulé « Pôle Ressource adolescence Départemental de l'Orne » qui contribuerait à une formalisation des approches conjointes de quatre composantes identifiées comme les piliers nécessaires à la structuration et à la légitimation d'une politique Jeunesse volontariste sur les territoires et donc porteuse des actions et activités développées en proximité au bénéfice des publics adolescents. L'approche concertée en termes de méthode et de moyen devait agir en :

- ☞ Favorisant l'émergence de contextes territoriaux favorables à la reconnaissance d'une citoyenneté des jeunes (**cibles** : élus politiques et responsables de structures),
- ☞ Poursuivant les interventions en termes d'animation professionnalisante et en dotant les opérateurs d'outils d'aide à la réalisation et au développement d'actions (à différencier d'activités) au bénéfice des jeunes (**cibles** : professionnels de l'animation),
- ☞ Concentrant autour du Pôle Ressource Départemental les différents dispositifs institutionnels des politiques d'engagement des jeunes à l'échelle départementale et régionale (**cible** : jeunes et animateurs),
- ☞ Valorisant les expériences et actions mises en œuvre dans les structures d'accueils collectifs d'adolescents du département (**cible** : communication externe, medias).

Pour ce faire, le projet prévoyait l'identification d'un nouveau profil professionnel, celui du « Technicien Projet Itinérant », et une mesure des résultats de l'expérimentation à observer à partir de 7 structures test qui n'appartiendraient pas au collectif initial des 17 structures dont la plupart étaient, et sont, toujours actives (avec cependant, et c'est tout à fait normal, de grands changements d'animateurs au fil des années) au sein du dispositif.

Il s'est donc agi au fil des trois années de l'expérimentation, en appui sur les structures test mais également sur les différents territoires composant la dimension géographique que représentait le département, d'observer et d'analyser la démarche empruntée par le porteur du projet en alternant des temps de présence à des réunions de restitution (comités de pilotage, par exemple), des réunions de travail (comités techniques, échanges avec les structures test,...), des rencontres avec des acteurs des territoires (élus politiques et associatifs, responsables de structures d'accueil de mineurs, animateurs, groupes d'adolescents et institutionnels Etat/Région/Département), des interviews individuelles et semi-collectives, des temps de bilan et des sondages par questionnaires.

Au terme du projet, il est ressorti que l'instrument de politique publique que représente le dispositif évalué est a minima adapté à la seule dimension départementale mais qu'il serait plus opérationnel (au vu des parties prenantes que sont l'Etat/la Région/le Département/les Collectivités locales) et pour optimiser et pérenniser le service à rendre, de le caler à l'échelle de la région en s'assurant au préalable de la cohérence et de la cohésion des politiques déclinées sur les territoires au regard de l'enfance et de la jeunesse.

I. L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

i. Objectifs du projet

Partant d'un collectif de 17 structures existant préalablement au démarrage de l'action, le porteur de projet faisait reposer les observations dans l'expérimentation sur 7 nouvelles structures dénommées « Structures Test ». En appui sur chacune de ces structures test représentatives des formes de territoires existant dans les départements en termes de collectivités locales, le porteur de projet envisageait d'agir simultanément sur les quatre piliers (devenus axes d'intervention) d'une politique Jeunesse de territoire.

Ainsi, l'expérimentation telle que construite prévoyait, d'une part, des temps de travail sur les territoires avec différents niveaux d'acteurs (élus politiques/responsables de structures/animateurs/groupes Jeunes constitués) et des journées de regroupement (dites d'animation professionnalisante) sur un rythme mensuel (les mois sans vacances) et d'autre part, des réunions de concertation et de pilotage à différents niveaux et fréquences (régional/biennale, départemental/trimestrielle).

Pour ce faire, le projet défendait un nouveau profil de professionnel qu'il restait à identifier, nous parlons ici du Technicien Projet Itinérant en charge du développement du dispositif, celui qui à disposition des structures d'accueil collectif pour adolescents peut être sollicité et vient sur les territoires pour accompagner le travail des responsables territoriaux et/ou associatifs pour une identification des besoins, la structuration des hypothèses de réponses et la recherche des solutions adaptées, l'ensemble devant aboutir à une politique Jeunesse sur les territoires, politique qui devait engager les différents niveaux d'opérateurs à œuvrer de concert en vue d'une pérennisation des solutions.

Enfin, des outils et supports pédagogiques étaient proposés à la création et une communication ciblée était envisagée.

Avec le porteur du projet, dès le début de l'expérimentation (le TPI¹ n'ayant été recruté qu'en janvier 2011), l'évaluateur a reconstitué à partir de la base de données DDJS 61 des accueils collectifs pour mineurs, une cartographie à l'échelle départementale des structures en les classant en 3 catégories :

- les structures d'ores et déjà inscrites dans le « collectif des 17 »,
- les structures intéressées par le dispositif PRD 61²,
- les structures ignorant le dispositif au moment du démarrage de l'expérimentation.

L'évaluateur a fait valider la représentation telle qu'issue de ce premier travail par la conseillère territoriale de la CAF de l'Orne (membre du comité de pilotage de l'expérimentation). Ce document validé était prévu pour servir de support à une identification méthodologique des 7 structures test sur lesquelles viendrait s'appuyer l'évaluation de l'expérimentation au fil des trois années du projet et pour que cette identification ne souffre pas d'une quelconque ingérence de paramètres pollueurs, il était convenu avec le porteur du projet qu'une présentation de l'expérimentation serait adressée à toutes les structures non inscrites dans le collectif des 17 en même temps qu'une proposition à servir de structure test.

¹ Technicien Projet Itinérant

² Pôle Ressource adolescence Départemental de l'Orne

Un certain nombre de structures (nous reviendrons ultérieurement sur la procédure qui a conduit à leur identification) ont donné leur accord de principe et les trames de deux documents ont été conçues, par consensus entre le porteur de projet et l'évaluateur, qui avaient pour finalité d'établir les partenariats privilégiés entre chaque structure test et le PRD 61 en impliquant les 4 dimensions repérées en tant que piliers de la démarche à savoir les élus politiques de chacun des territoires concernés, les responsables des structures d'accueil, les professionnels de l'animation et les GPJ³ existants.

Une fois que les structures volontaires à l'expérimentation ont eu répondu et que les structures test aient été validées par l'évaluateur au regard du cahier des charges du projet (pour mémoire, le porteur du projet avait écrit que les 7 structures test ne devraient pas appartenir au collectif des 17), le porteur du projet et l'évaluateur sont convenus que des temps de travail conjoints seraient organisés avec les structures test selon une même architecture et à un rythme trimestriel en appui sur les déplacements de l'évaluateur eux-mêmes calqués sur plusieurs journées d'animation professionnalisante. Ainsi,

◁ le mercredi

- matin : rencontre du binôme porteur du projet/évaluateur avec le responsable de la structure d'accueil (et l'élu associatif quand la structure revêt cette forme) puis avec les animateurs ;
- après-midi : rencontre du binôme porteur du projet/évaluateur avec le GPJ constitué et les animateurs référents ;
- soirée : rencontre du binôme porteur du projet/évaluateur avec le responsable de la structure d'accueil (et son élu associatif) et les élus politiques du territoire investi dans la (mise en place de la) politique Jeunesse.

◁ le jeudi

- de 9h30 à 16h00 journée d'animation professionnalisante thématique (c'est aussi l'occasion pour l'évaluateur de rencontrer les animateurs en dehors de leurs structures et dans l'informel (temps du repas et/ou des pauses) d'échanger parfois plus librement ;
- de 16h30 à 19h00 comité de pilotage avec les institutionnels investis dans l'expérimentation et les responsables des structures test.

◁ le mardi et/ou le vendredi, l'évaluateur programmant des rencontres et interviews jugés nécessaires pour l'avancée et/ou la bonne compréhension de l'expérimentation.

Des dossiers par structure test ont été composés par l'évaluateur qui comprenaient chacun :

- ↪ les 2 documents constitutifs de l'expérimentation (convention, présentation de la structure,
- ↪ les comptes rendus des visites du porteur du projet (accompagné à partir du mois de janvier 2011 du TPI) aux structures test pour la définition des besoins et la mise en place de l'accompagnement individualisé servant de support à l'expérimentation,
- ↪ les rapports d'activité que les structures test communiquaient à l'évaluateur,
- ↪ les articles de presse relatant les activités des GPJ

³ Groupe Projet Jeunes

~ et... tous documents susceptibles de nourrir la réflexion et de rendre compte de l'avancée quant à la mise en place d'une politique Jeunesse sur le territoire concerné. Parce que l'expérimentation était depuis le début limitée à trois années, parce que les axes d'investigation n'étaient pas d'égale facilité à traiter et parce qu'il était souhaitable que la démarche avance à une même allure de manière à ne pas déséquilibrer un axe par rapport à un autre, l'évaluateur a conçu un outil dénommé Tableau de bord de pilotage du projet qu'il a proposé et expliqué au porteur du projet pour que celui-ci en complète les données. Le tableau s'appuyait sur des informations propres aux paramètres et indicateurs nécessaires à la bonne marche du projet et aussi à une programmation, l'ensemble permettant que, périodiquement et en comité de pilotage, les objectifs soient évalués et que soient opérés, si nécessaire, les réajustements de manière à garantir le succès du dispositif.

Le porteur de projet s'est toujours refusé à compléter l'outil de suivi ce qui a malencontreusement conduit fin 2011, et sur proposition de l'évaluateur (validée par les institutionnels présents), à la mise en place d'une nouvelle instance de concertation plus technique⁴ pour guider l'expérimentation en présence des seuls co-financeurs institutionnels du projet et d'une personne physique s'identifiant au programme PEJA⁵ en tant que relais dans le département (les responsables des structures d'accueil ne participaient pas à cette réunion comme dans les comités de pilotage qui ont été mis en sommeil tout au long de l'année 2012, le dernier ayant lieu le 18 décembre 2012 pour, officiellement, clôturer les travaux propres à l'expérimentation).

Le (en l'occurrence « la ») TPI, nouveau profil propre à l'expérimentation (100 % de son salaire chargé a été porté au budget prévisionnel du projet), a rejoint l'équipe D'Ecouvès Verte au début de l'année 2011. Son recrutement n'a pas été l'objet d'une publication large public et s'est arrêté sur une technicienne contractuelle travaillant alors à la DDCSPP de l'Orne dans les services de l'ex-DDJS.

A la demande de l'évaluateur, la TPI a élaboré au cours des années 2011-2012 un profil type reprenant les rôles et missions de ce professionnel qui, dans une démarche d'essaimage, aurait à être recruté pour faire vivre un tel dispositif dans un territoire sans précédent. Les compétences ont été analysées et les besoins en formation complémentaire identifiés.

Outre le fait que la TPI était l'animatrice du PRD et donc la personne à solliciter par les structures d'accueil collectif des adolescents présents sur le département mais également, quand cela se présentait, par les GPJ voire par les jeunes individuels eux-mêmes, elle a eu pour mission de :

- ☞ co-animer les journées dédiées aux professionnels avec le directeur de l'association et chef du projet soutien d'expérimentation,
- ☞ rédiger les comptes rendus des journées d'animation professionnalisante, des comités de pilotage, des comités techniques et des journées thématiques dédiées aux Politiques Jeunesse sur les territoires ont presque toujours été réalisées par le TPI,
- ☞ programmer et préparer les réunions institutionnelles (CoPil et CoTech) et à thèmes,
- ☞ organiser et animer les rencontres du mercredi sur les territoires avec l'évaluateur,
- ☞ proposer une aide à la conception d'outils nécessaires aux professionnels de l'animation pour les aider à conduire la mise en opérationnalité de projets à destination et/ou avec des GPJ (ex. boîte à outils),

⁴ Comité Technique (CoTech)

⁵ Programme Européen Jeunesse en Action

- ☞ composer un catalogue des financements et ressources potentielles pour les porteurs de projets que sont les structures d'accueil collectif (ex. classeur mobile 2011),
- ☞ réaliser une exposition itinérante sur la mobilité des jeunes et créer une plateforme.

ii. L'action expérimentée

Les principales caractéristiques du dispositif expérimenté ont reposé :

- pour le côté positif sur
 - ↪ le fait qu'il n'y a eu au final que 5 des 7 structures test envisagées au cahier des charges du projet (deux structures pressenties par le porteur de projet n'ont finalement pas pris part aux travaux) pour supporter l'expérimentation. Cependant, et c'est bien là le plus important, les structures test supports de l'expérimentation représentaient, en matière de compétence Jeunesse (et au sens politique), toutes les formes organisationnelles existant dans un territoire (communes -association para-municipale avec mise à disposition de personnels, association à forte volonté municipale-, communauté de communes -service public communautaire-, communauté d'agglomération -service public- et communauté urbaine -centre social associatif-) sur lesquelles faire porter les observations et, à terme, les préconisations en vue d'optimiser le transfert d'un instrument de politique publique (ici, la politique Jeunesse) tant dans un environnement rural qu'en milieu rural, voire urbain, les points d'appui et enjeux des politiques restant à préciser pour ce dernier ;
 - ↪ le succès avéré des journées d'animation professionnalisante que ce soit au niveau des responsables de structures ou à celui des professionnels de l'animation satisfaits de se retrouver en moyenne une fois par mois pour mutualiser leurs expériences et leurs ressources, confronter leurs pratiques et construire de nouveaux modes de réponses adaptés aux publics Ados et à leur environnement. Ce faisant, elles ont aussi agrégé un socle commun de culture, d'entraide et de partage des ressources d'une part entre les différentes structures (économie de moyens) et d'autre part entre les différents professionnels (activités thématiques, proximité des publics, partage d'expérience) ;
 - ↪ la capacité de la TPI à répondre aux sollicitations des structures et des professionnels (ce point a aussi été dénoncé comme négatif),
- d'un point de vue « pistes à progrès » sur
 - ↪ l'ébauche du travail à réaliser avec les élus politiques n'a commencé que très et trop tardivement (début 2012) sans porter les fruits escomptés ce qui a conduit le porteur de projet à réajuster son mode d'intervention (après concertation avec le comité technique) du niveau collectif au niveau individuel, la suite et fin des travaux étant programmée hors expérimentation au début de l'année 2013 grâce à un financement DRJSCS Basse-Normandie trouvé en lieu et place d'un avenant à solliciter auprès du commanditaire de l'expérimentation ce qui aurait contraint le porteur du projet à la poursuite de l'évaluation en continue jusqu'au terme réel du projet,
 - ↪ les rares GPJ rencontrés (hors les activités de consommation au moment des vacances et des animations organisées dans le cadre d'échanges européens),
 - ↪ les attentes non satisfaites de structures test qui attendaient, en s'engageant dans l'expérimentation, que le PRD 61 vienne les accompagner au plus près des réalités

- de leurs territoires pour les aider à concevoir la politique Jeunesse en adéquation avec les problèmes locaux rencontrés,
- ↪ la faible exploitation de la plateforme mise à disposition pour les ressources dédiées aux professionnels de l'animation,
 - ↪ l'arrêt de financements soutenant des projets Jeunes par les institutionnels qui a très vite rendu obsolète une partie du catalogue créé par la TPI en 2011,
 - ↪ les procédures mises en place par l'association pour conduire l'expérimentation,
 - ↪ la visibilité du PRD 61 largement déficitaire en terme de communication externe.

Il n'en reste pas moins que l'association D'Ecouvies Verte a atteint un certain nombre d'objectifs au terme des trois années qu'aura duré l'expérimentation en même temps qu'elle a révélé aussi quelques questionnements aujourd'hui encore sans réponse :

- ☞ en offrant suffisamment de matière pour théoriser des enseignements qui pourraient permettre le transfert de ce dispositif expérimental en tant qu'instrument de politique publique à faire reposer sur une organisation territoriale de dimension départementale,
- ☞ en obtenant de la DDCSPP de l'Orne deux postes Fonjeps (dont un dédié entièrement au PRD 61) depuis le début de l'année 2012 et pour plusieurs années,
- ☞ en animant un dispositif sur un modèle de type « guichet unique » relevant du droit commun (ce qui pourrait à terme poser la question d'une DSP⁶ et des missions d'autres services comme par exemple les PIJ/BIJ) au bénéfice tant des structures d'accueil collectif d'adolescents que des professionnels de l'animation et enfin des jeunes, en individuel et/ou groupe, potentiellement porteurs d'un projet à financer,
- ☞ en associant à la démarche la plupart des financeurs institutionnels potentiels (mais en laissant par côté certains partenaires silencieux « sans argent » et pourtant incontournables d'une politique Jeunesse sur les territoires comme par exemple l'Education nationale, les missions locales, les écoles de formation des professionnels de l'animation,...) ce qui posait aussi en filigrane la question de la légitimité du PRD 61 dans le paysage contextuel (« Qui suis-je pour inviter des élus politiques à venir se mettre autour d'une table pour réfléchir à la politique Jeunesse de leur territoire »).

Concernant l'activité habituelle de l'association D'Ecouvies Verte, il faut bien évidemment reconnaître que la longue expérience professionnelle, la connaissance des problématiques propres à cet environnement professionnel dans le milieu de l'éducation populaire, les réseaux de partenaires et les compétences de son directeur (à trois années de la retraite en 2010) ont justifié qu'elle se saisisse de l'opportunité de déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projets n°3 dont l'un des axes portait sur l'engagement des jeunes et qu'elle valorise ses savoir faire. Cependant, force pour l'évaluateur a été de constater et de signaler au président de l'association lors d'un CoPil, au début de l'expérimentation, la nébuleuse observée quant à l'image de l'association D'Ecouvies Verte qui souvent venait se substituer à celle du PRD 61 (l'évaluateur a proposé que le PRD 61 s'identifie par un logo spécifique mais cela n'a pas été retenu). Ainsi, par exemple, un animateur de l'association de par ses missions contactait une structure d'accueil collectif d'ados pour proposer une activité marchande et, quelques temps plus tard, dans le propos de la structure (test) au cours d'une interview individuelle avec l'évaluateur, l'animateur était associé au PRD 61 qui du coup était venu les rencontrer alors que dans les faits tel n'était pas le cas puisque d'une part, le

⁶ Délégation de Service Public

dispositif est un pôle ressources et que, d'autre part, il n'a pas d'action marchande à promouvoir et vendre.

Au cours de l'expérimentation, et même si elles n'ont pas été si nombreuses, les actions de communication de l'association D'Ecouvres Verte en direction de la presse écrite ont plus fait état des assemblées générales de l'association, des programmes d'activités que du PRD 61 (l'évaluateur a signalé cette situation au porteur du projet, en vain).

iii. Influence éventuelle de l'évaluateur dans la conception et la conduite du projet

S'il est établi que le projet initial avait fait l'objet d'une longue journée de concertation entre le porteur de projet et l'évaluateur au moment de sa rédaction, il n'en a plus guère été à partir de la deuxième année du projet (au début de l'expérimentation, le porteur de projet et l'évaluateur se rencontraient en binôme à l'occasion des déplacements pour assister au comité de pilotage -le matin, avant le démarrage de la journée professionnalisante dédiée aux professionnels- mais l'embauche de la TPI a quelque peu modifié les pratiques).

Le porteur de projet a pu conduire l'expérimentation usant des moyens qu'il l'entendait tout en informant a posteriori l'évaluateur de ses entreprises et démarches mais le processus de transfert d'un dispositif dévolu à l'engagement des jeunes aurait mérité que soient entendues (et suivies d'effets) un certain nombre de préconisations au moment du repérage des écueils et de leur analyse par l'évaluateur.

Longtemps le porteur de projet a expliqué que le temps n'était pas encore venu de travailler avec les élus politiques sur la politique Jeunesse de leur territoire (axe d'intervention n°1 parmi les 4 identifiés en tant que piliers du projet). Mais en 2011, quand certains freins sont apparus dans 4 des 5 structures test au cours des entretiens individuels périodiques avec l'évaluateur, un point commun aux 4 est apparu qui était le manque absolu d'une politique Jeunesse écrite en tant que point d'appui pour les structures d'accueil collectif des adolescents. Ce point, repris au CoPil de début décembre 2011 par l'évaluateur, a permis de faire réfléchir le groupe de travail qui a convenu de la nécessité de mettre en place une nouvelle instance un peu différente du CoPil à savoir que n'y siègeraient que les institutionnels financeurs dans leur mission de techniciens (DDCSPP, CAF, MSA, CG). Il a été prévu qu'en 2012 cette instance, prenant le nom de CoTech, se réunirait 3 semaines avant chacune des rencontres Politique Jeunesse avec les élus et les responsables des structures pour conseiller l'organisation et la mise en œuvre de ces journées (on ne s'adresse pas à un élu politique comme on peut parler à un animateur, dans le milieu de l'éducation populaire). Malheureusement, les conseils donnés en CoTech n'ont pas été suivis par la TPI du PRD 61 ce qui a conduit à un échec à plusieurs niveaux de la 1^{ère} réunion thématique avec les élus et les structures sur le thème de la Politique Jeunesse, échec qu'il a été impossible de rattraper et qui a fait que ces temps de travail ont été annulés à partir de juin.

Enfin,

- et parce que le service apporté par le PRD 61 pouvait concerner potentiellement toutes les structures d'accueil collectif d'adolescents de l'Orne (cf. cartographie validée par la conseillère territoriale CAF membre du CoPil à l'origine du projet),

- et parce qu'il y avait besoin d'établir des constats non seulement en appui sur les structures test mais aussi à partir du regard des responsables et animateurs de structures ne fréquentant pas les journées d'animation professionnalisante, l'évaluateur, dès la moitié de vie du projet, a commencé à rencontrer d'autres structures pour, d'une part, se rendre compte de leur niveau d'information quant à l'expérimentation propre au PRD 61 et, d'autre part, analyser les besoins propres et leur organisation individuelle dans le contexte du service à rendre par le PRD 61. Les informations transmises à la TPI n'ont que peu été suivies d'effets si ce n'est le fait d'ajouter les adresses électroniques d'interlocuteurs à la longue liste des destinataires des documents publiés par le PRD 61.

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

i. Problématique et méthodologie mise en œuvre

Dans le cahier des charges, le porteur du projet proposait la mise en place d'un pôle ressource départemental en tant que service de proximité dans l'intérêt des structures d'accueils pour adolescents et/ou du portage de projets par des Groupes Projet Jeunes en collectif, encadrés ou pas, ou en solo. Le pôle ressource était aussi porteur d'une dynamique associative construite à force d'expériences et de réseaux institutionnels et partenariaux.

A l'époque de l'identification initiale des besoins (Enquête 2006 pour le compte de la DDJS 61) puis de la 1^{ère} étape dans la construction d'une réponse (2007-2009), les sources de financement potentielles pour les projets Jeunes étaient encore « légion » que ce soit auprès de la DDJS, de la CAF, de la MSA, du Conseil Général ou encore du Conseil Régional, sans oublier les programmes communautaires mis en œuvre au niveau local, régional, national et européen, voire international. Il pouvait y avoir de quoi s'y perdre ou bien passer à côté d'une source non repérée.

Les structures d'accueil, les professionnels de l'animation, tous recherchaient des financements susceptibles de les aider à réaliser des actions qui intéresseraient une tranche un peu particulière de la jeunesse, celle des 13/17 ans, en ce qu'elle est un peu difficile à fidéliser de par le profil même des individus qui la composent (par ex. réponse immédiate souhaitée pour un besoin exprimé, liberté d'agir plutôt que contrainte institutionnelle, ...).

Le porteur de projet proposait donc de travailler conjointement sur les quatre axes d'investigation que son expérience lui avait permis d'identifier et qui, toujours selon son expérience, reposaient sur les décideurs locaux et la politique jeunesse sur leur territoire, sur les structures d'accueil collectif des 13/17 ans et leurs responsables que sont les présidents d'association, les directeurs des structures ou services, les coordonnateurs Enfance Jeunesse, sur les professionnels de l'animation volontaires et disponibles à accompagner les adolescents, enfin sur les jeunes eux-mêmes constitués en Groupe Projet et conduisant une/des action(s).

En fait, très vite, il a été facile d'observer la difficulté qu'il y aurait à travailler avec d'une part, les élus politiques des territoires et d'autre part, les jeunes qui n'étaient pas si visibles que cela et que les structures ne parvenaient pas à « capter » sur du moyen et long terme.

A titre d'exemple, et pour la première sortie en binôme du porteur de projet et de l'évaluateur, les deux sont allés à la rencontre d'une structure publique de type communautaire et d'un GPJ encadré par un professionnel de l'animation. Très vite, les jeunes se sont exprimés, ils ont présenté leurs activités et le comment de leur organisation (formalisée en une Junior association) mais très vite aussi ils ont énoncé les freins en tant

qu'objet de leur démotivation à savoir qu'ils n'avaient pas obtenu des élus communautaires la désignation d'un lieu en tant que local des jeunes spécifiquement dédié. Ils ajoutaient que les études des plus âgés d'entre eux ajoutées au départ en internat des collégiens n'étaient pas pour faciliter leur démarche même s'ils avaient longtemps œuvré sérieusement à leur projet (contribution à la réalisation d'un skate-parc).

Au retour, le porteur du projet expliquait combien il était difficile pour ces jeunes de continuer à croire en leur projet et pour les animateurs de ce territoire excentré de l'Orne de convaincre leurs élus politiques de l'intérêt à avoir une réelle politique Jeunesse avec, partie trop souvent tue, un fléchage de moyens financiers affectés. Les enjeux étaient pointés.

Au vu de l'importance de la thématique (cf. l'engagement des jeunes), il s'agissait de favoriser le transfert d'expériences dans le contexte d'une politique Jeunesse à décider par des élus politiques convaincus / à convaincre de la nécessité qu'il y a pour un territoire d'investir dans sa jeunesse en lui donnant la place qui lui revient (d'autant qu'en milieu rural, il s'agit de conserver sa jeunesse ou du moins de ne pas la laisser trop s'éloigner).

Pour ce faire, la méthodologie et les moyens ont été laissés à l'arbitrage du porteur de projet, l'évaluateur rencontrant pour une part une forme naturelle de distanciation puisqu'ignorant tout du territoire ornais ajoutée d'autre part à la posture du professionnel de l'évaluation qui veut que les observations et analyses demeurent le plus impartiales possible. Certains auront pensé que l'éloignement de l'évaluateur du territoire géographique de l'expérimentation aurait pu gêner les observations mais il n'en a rien été et certains institutionnels ont pu le dire en différents temps de l'expérimentation. Bien au contraire, cette distance induite entre l'évaluateur non impliqué dans des relations interpersonnelles et institutionnelles locales / régionales et les réalités des réseaux locaux et thématiques a permis de conserver une neutralité bienveillante même s'il a fallu en de très rares occasions accepter des formes de non recevoir qui apportaient cependant leur lot d'enseignements pris en compte dans l'évaluation.

Rapidement au début du projet, une divergence d'avec les intentions énoncées, livrée involontairement par le porteur de projet et de manière informelle à l'évaluateur, permettait d'expliquer pour partie l'écart entre le cahier des charges écrit par le porteur du projet et les moyens développés pour mettre en œuvre les objectifs. C'est là une partie de l'origine de l'erreur de procédure qu'il aurait fallu ne pas commettre et qui a pu gêner l'expérimentation allant jusqu'à contrecarrer les objectifs de la 1^{ère} réunion qui regroupait élus politiques et structures (cette erreur, jamais récupérée, contraindra à une réorientation de l'organisation⁷ dont les effets n'étaient pas encore mesurables quand l'expérimentation s'est terminée conventionnellement au 31/12/2012).

L'évaluateur s'est souvent questionné quant à la raison d'entretenir cette erreur⁸ dans la procédure qu'à plusieurs reprises les membres du CoTech ont suggéré d'expliquer mais dont le porteur du projet n'a jamais tenu compte.

⁷ Validée par le CoTech de juin 2012

⁸ *Au début du processus d'évaluation, c'est-à-dire au moment du projet où les structures d'accueil collectif d'adolescents se sont vu offrir la possibilité de rejoindre l'expérimentation en tant que structure test, le manque de consultation avec l'évaluateur avant que ne soit formalisée l'offre a conduit à une erreur de « casting »*

L'évaluateur a travaillé en s'appliquant à vérifier que d'une part le cahier des charges du projet était bien respecté et d'autre part à mesurer et confronter les données qui permettraient de théoriser les enseignements retirés de l'expérimentation. Ainsi au début, l'évaluateur avait envisagé faire un questionnaire de satisfaction⁹ pour les professionnels inscrits aux journées d'animation professionnalisante ; en fait, le fort taux de participation à ces journées était en lui-même révélateur et il s'est révélé préférable de changer d'objectif en questionnant plutôt, par voie électronique, les professionnels qui avaient fréquenté mais ne fréquentaient plus ces journées afin d'en connaître et exploiter les motifs. Et c'est parce que l'évaluateur avait déjà participé à plusieurs journées qu'il a été possible de cibler les questions à poser ultérieurement validées par les réponses reçues (abandons pour les motifs suivants : lieu-jour-horaires inadéquates, thèmes trop orientés vers l'Europe, changement de fonction ou d'employeur). L'évaluateur en a profité pour interroger ces mêmes professionnels sur la connaissance qu'ils avaient des outils d'aide et de communication réalisés par le PRD 61 depuis qu'ils ne s'inscrivaient plus aux journées d'animation professionnalisante (le nombre de réponses fut équivalent¹⁰

Concernant les jeunes, l'évaluateur a pu participer à des réunions et évaluations d'activités par deux groupes de jeunes de deux structures test avec les animateurs ; parole libre étant laissé à l'évaluateur qui a pu poser les questions qu'il souhaitait, le besoin d'un questionnaire électronique anonyme n'a plus été nécessaire d'autant que la cohorte s'avérait insuffisante (2 structures sur les 7 initialement prévues par le cahier des charges du projet).

L'évaluateur a fait le choix d'asseoir ses observations sur une variété de supports pour ensuite être à même d'en croiser les résultats en vue de leur exploitation. Ainsi,

- ~ les ressources documentaires fournies par le PRD : même si les comptes rendus et les fiches d'intervention sont parvenus sur un mode irrégulier et avec retard, il n'en reste pas moins que le PRD a quasiment toujours répondu présent en adressant les documents sollicités par l'évaluateur ;
- ~ les outils proposés par l'évaluateur et acceptés par la TPI : contrairement à ce qui s'était passé avec le tableau de bord de pilotage de l'expérimentation proposé à l'origine par l'évaluateur et qui avait été refusé par le porteur de projet, il a été possible (à partir du 1^{er} semestre 2011) de construire trois outils de restitution des tâches et missions exercées par le Technicien Projet Itinérant (fiche profil de ce nouveau métier et des compétences à associer à la fonction, identification des origines et contenus des sollicitations extérieures recourant aux services du PRD,

puisque la proposition a été faite, sur choix unilatéral du porteur du projet, à des structures dont certaines étaient déjà inscrites dans le collectif des 17 (et donc non concernées par l'expérimentation). Eu égard au cahier des charges du projet, l'évaluateur a toujours refusé de considérer ces structures en tant que support à l'évaluation mais le PRD 61 a entretenu la confusion, non seulement en leur faisant signer les documents d'engagement dans l'expérimentation mais aussi en les évitant à prendre part au CoPil et aux rencontres Politique Jeunesse (normalement réservées aux structures test).

⁹ Cela a été réalisé à la 1^{ère} journée d'animation dans l'expérimentation (septembre 2010) et le questionnaire avait été construit conjointement avec le porteur du projet. En fin de réunion, les questionnaires ont été distribués aux participants lesquels, pressés, ont souhaité les emporter et les renvoyer au PRD ultérieurement. Quand l'évaluateur a demandé communication des questionnaires remplis, le directeur du projet en avait fait lui-même la synthèse et, dit-il, détruit les questionnaires. L'exploitation était devenue impossible.

¹⁰ Certains continuaient à rester informés et connaissaient les outils produits par le PRD tandis que d'autres en ignoraient tout, ce qui a motivé l'un d'entre eux à contacter le PRD pour solliciter une présentation.

programmation de l'exposition itinérante sur les avantages de la mobilité des jeunes) ;

- ~ les visites sur sites pour rencontrer les responsables des structures d'accueil collectif, les animateurs, et parfois les GPJ¹¹ : il est important de préciser que, tant par les responsables que par les animateurs, les différents entretiens provoqués par l'évaluateur ont toujours été très constructifs et enrichissants¹² ;
- ~ les entretiens avec plusieurs élus politiques sur les territoires des structures test (commune, communauté d'agglomération, communauté urbaine) : certains sont convaincus de la nécessité d'avoir une politique Jeunesse pour leur territoire et, même si celle-ci n'est pas encore couchée sur le papier, ils ont déjà fait la preuve de leur engagement pour leur jeunesse ; d'autres, pris dans les entrelacs du pouvoir, des délégations et des compétences ne sont pas en situation de prendre fait et cause et le débat se place à un autre niveau où il n'est pas/plus une priorité ;
- ~ les interviews des institutions cofinanceurs « dans le » budget prévisionnel du projet : tous leurs représentants à l'exception d'un seul¹³ ont eu plusieurs rencontres dans leurs bureaux avec l'évaluateur et ces temps d'échanges, de part et d'autre, se sont révélés enrichissants pour l'expérimentation, les uns et les autres ayant des regards de techniciens avertis selon l'angle de leur mission et institution par rapport au service rendu par le PRD 61. L'évaluateur préconise toutefois de rester prudent car certains engagements reposent sur des Hommes et non sur les institutions ce qui fragilise une (petite) partie du budget du PRD 61 notamment dans des périodes où la 3^{ème} étape de la décentralisation est en marche ;
- ~ les rencontres avec des coordonnateurs Enfance Jeunesse, des présidents d'associations, des agents territoriaux sur des territoires où les professionnels des structures d'accueil collectif ne participent pas aux journées d'animation professionnalisante : ces temps de travail ont permis à l'évaluateur de comprendre les modes d'organisation mais également de présenter le PRD 61¹⁴. De ces échanges, il est vite apparu que le PRD pourrait trouver un motif à s'intéresser aux différentes formes d'organisation des territoires potentiellement porteurs de sources de cofinancement pour la pérennisation du dispositif ;
- ~ les questionnaires aux professionnels.

L'évaluateur a ainsi pu récupérer un ensemble de données (et de documents qui lui ont été remis par les différents interlocuteurs) lesquelles ont été croisées et vérifiées avant d'être utilisées. A partir du cahier des charges du projet et considérant la commande originelle du commanditaire des expérimentations à savoir à l'origine du projet la DJEPVA¹⁵, Sous-Direction des politiques de Jeunesse au Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives, la

¹¹ Il est arrivé à l'évaluateur de se rendre à un bilan prévu par la structure test avec le GPJ et qu'aucun jeune ne vienne (malgré l'invitation nominative qui leur avait été adressée par le responsable de la structure)

¹² C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'en août et septembre 2011 l'évaluateur pointait l'absence d'une politique jeunesse sur les territoires de 4 structures test et que proposition était faite de mettre en place le CoTech pour aider le PRD à travailler directement avec les élus politiques des territoires.

¹³ Malgré deux sollicitations par courriels, l'évaluateur n'a jamais pu rencontrer la personne à interviewer.

¹⁴ Des informations recueillies au cours de ces rencontres ont ainsi pu être communiquées à la TPI du PRD 61 (par exemple, intérêt pour l'exposition itinérante, pour une présentation du PRD 61 à tous les coordonnateurs Enfance Jeunesse d'un Pays, demande de documentation,...).

¹⁵ Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

démarche d'évaluation telle que mise en œuvre en appui sur le dispositif PRD 61 a été essentiellement orientée vers :

- ☞ une observation théorique des risques encourus suite à des dysfonctionnements générés par l'usage de procédures inadaptées,
- ☞ une analyse des moyens à développer pour satisfaire au transfert du dispositif en tant qu'instrument de politique publique reposant sur une organisation territoriale.

ii. Validité interne

De l'interne, c'est-à-dire au niveau du service à rendre, la preuve a été faite de son utilité au travers de la mission dans l'expérimentation [notamment, il faut bien le reconnaître, grâce au directeur de l'association D'Ecouvies Verte sur qui repose l'essentiel de la (re)connaissance et du savoir-faire du réseau qui gravite autour du PRD -ce qui à terme va poser la question de la personne es-qualité dans une telle fonction-] mais cela justifiera-t-il, et comment, l'attribution des moyens dédiés au-delà de l'expérimentation sur les trois années écoulées.

Le besoin de disposer d'un service tel que le Pôle Ressource Ados Départemental de l'Orne est posé (et acquis ?) ne serait-ce que par la réussite des journées d'animation professionnalisante conduite (contenus et participations) sur les trois années qu'a duré l'expérimentation (23 réunions, 92 professionnels de l'animation pour un nombre total de 319 participations). Les thèmes (la boîte à outils, les sources de financement, les outils de communication, les méthodes pour l'évaluation des activités, la mobilité pour les jeunes,...) proposés par le PRD étaient d'importance pour ces responsables et animateurs majoritairement diplômés que leurs activités professionnelles confinent trop souvent dans leurs structures et qui ont besoin de ces temps de rencontres encadrés pour enrichir leurs compétences et perfectionner leurs pratiques au sens de besoins de ressourcement.

Mais qu'en est-il des deux dimensions que sont la politique Jeunesse sur les territoires et les GPJ ? Le groupe témoin dénommé « structures test » s'il a permis de révéler le besoin n'a pas pour autant eu les moyens, ni le temps, de livrer des résultats positifs en la matière même si le PRD a tenté, trop tardivement certes, de s'emparer de la problématique. Il est cependant intéressant de remarquer, qu'au gré des entretiens qu'il a eu au fil de l'expérimentation d'une part, avec les responsables des structures et d'autre part, avec les élus politiques dans les différentes configurations des organisations (commune, CDC, communauté d'agglomération et communauté urbaine), l'évaluateur aura mis en exergue le travail de fond préalable qui serait à faire (et qui n'est pas du ressort du PRD¹⁶) à savoir que les services de l'Etat (éducation, sports, justice, santé) et les collectivités territoriales travaillent en amont à une articulation des différents dispositifs (CEL, CEJ...) existant sur les territoires de proximité au bénéfice de leur jeunesse¹⁷.

¹⁶ Il est impossible d'attendre du PRD qu'il organise l'articulation entre les différents et très variés dispositifs mis en œuvre sur les territoires au bénéfice de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des jeunes adultes sous les traits d'un parcours de vie or les élus des territoires, pour prendre leurs décisions, ont besoin de cohérence et de lisibilité.

¹⁷ Et il serait intéressant que, dans le contexte d'une future politique publique, le dispositif appelons-le « PRD » soit associé aux travaux mais nous nous trouvons déjà là dans une réflexion de type essaimage.

Sur la réussite de l'expérimentation, et si l'évaluation conclura favorablement quant au bénéfice de l'impact du dispositif expérimenté, l'évaluateur nuance le propos par le fait qu'au démarrage du projet, il existait une antériorité sur d'une part, deux des quatre piliers sur lesquels repose le dispositif et d'autre part, un groupe de professionnels déjà convaincus, ce dont ne disposerait sans doute pas un territoire nouveau volontaire à tenter l'implantation.

Comparabilité du groupe bénéficiaire et du groupe témoin

Sélection des deux groupes	Mode de sélection	Identifiés par le porteur du projet
	Unité de sélection	Structure d'accueil collectif recevant des adolescents de 13 à 17 ans
	Critères de sélection	<p><u>Pour le groupe BENEFCIAIRE</u> : le porteur du projet a lui-même identifié quelques structures au motif qu'il fallait « gagner du temps » et adresser un courrier circonstancié à des structures intéressées de servir l'expérimentation avec le PRD61 mais aussi à des structures appartenant au collectif des 17 (en arguant du fait que les animateurs avaient changé -ce qui est le propre de ce métier-). L'évaluateur a été destinataire d'une copie du courrier a posteriori alors qu'une cartographie des structures avait été réalisée en binôme par le porteur du projet et l'évaluateur dans le but d'identifier toutes les structures potentiellement en mesure d'intégrer l'expérimentation.</p> <p><u>Pour le groupe TEMOIN</u> : par déduction, les structures identifiées comme n'ayant pas recours au PRD 61 (cf. cartographie) au démarrage de l'expérimentation et non inscrites préalablement dans le collectif des 17.</p>
Comparabilité des groupes	Au démarrage de l'expérimentation	<p>Au moment de la sélection des structures par le porteur du projet, l'évaluateur n'est pas certain que le facteur de la représentativité des formes de territoires ait été pris en compte, toujours est-il que dans les faits les 5 structures test représentent chacune une forme différente de territoire et donc d'élus, de compétences, de financements, de moyens...</p> <p>Les structures test (et les structures « bonus » telles que dénommées par le porteur du projet une fois que l'évaluateur les ait eu rejetées car déjà inscrites dans le collectif des 17) ont été rencontrées individuellement, parfois avec la TPI, parfois par l'évaluateur tout seul¹⁸ ; elles ont aussi été rencontrées collectivement lors des journées</p>

¹⁸ Selon ce qui a été rapporté par la TPI à l'évaluateur, elle n'aurait jamais été informée par le porteur du projet du découpage des visites sur site telles qu'organisées autour des journées d'animation professionnalisante / CoPil (néanmoins l'évaluateur remarque, qu'une fois avisée, l'organisation n'a jamais été réajustée).

		<p>d'animation professionnalisante. Un inventaire de chacune des structures test a été réalisé (et le même inventaire a été fait également avec les structures du groupe TEMOIN).</p> <p>Dans les deux groupes, les formes de territoires sont identiques, les structures ont les mêmes habilitations à fonctionner, les professionnels sont formés, les élus sont volontaires même si les politiques Jeunesse ne sont pas formalisées, et enfin les jeunes de 13/17 ans sont très difficiles à capter hors les activités de consommation le plus souvent en période de vacances scolaires.</p>
	Taux de réponse et attrition différentiels	<p>Aucune difficulté à rencontrer les responsables des structures test et des structures témoin : un excellent accueil a toujours été réservé à l'évaluateur ; les professionnels de l'animation dans les structures ont été eux-mêmes très collaboratifs.</p> <p>Restent les élus et les Groupes Projet Jeunes sur lesquels beaucoup d'éléments ont déjà été écrits. Pour ces derniers, l'évaluateur –à partir des constats établis au cours des entretiens- pose le corollaire¹⁹ qu'il n'est plus temps de « récupérer » les adolescents qui déjà ont pris leur autonomie individuelle et collective (groupe de copains, inscription dans les associations, activités personnelles...) que de « capter et fidéliser » dans les ALSH les jeunes de 10/11 ans pour les atteler à un projet à moyen et long terme qui les conduise à poursuivre leur engagement une fois le seuil des 13 ans atteints, mais... Comment établir cette passerelle ? Avec quel fil conducteur ? Pour quel type de projets ?</p>

Données qualitatives

a. Questionnaires

Population	Nature	Responsables de structures et Animateurs professionnels ayant participé à la journée d'animation professionnalisante du 30 septembre 2010
	Taille	20
Echantillonnage	Taille d'échantillon visée	20
	Méthodes mobilisées	Questionnaire papier

¹⁹ Ce dont conviennent 2 des 5 responsables de structures test après avoir tenté plusieurs opérations de « sensibilisation » (collèges, associations, enquête) qui n'ont que peu abouti et pour un nombre de jeunes pas significatif.

	Critères d'échantillonnage	Pas d'échantillonnage. Tous.
Questions traitées par le questionnaire	Objectifs de l'évaluation auxquels répond le questionnaire	Il s'agissait de mesurer l'impact d'une telle journée sur les professionnels
	Questions principales abordées dans le questionnaire	Satisfaction du participant Attendus vis-à-vis des services à rendre par le PRD
Enquêtes réalisées (à préciser par vague d'enquêtes en cas de panel)	Nombre d'enquêtes réalisées	1
	Taux de réponse	Pas de visibilité (le porteur du projet a fait le choix de réaliser seul la synthèse des réponses et annonce avoir ensuite détruit les questionnaires)
	Taux d'attrition	
	Fonction du passateur	Les questionnés eux-mêmes
	Mode et conditions de passation	Remise du questionnaire en fin de séance avec consigne de les restituer complétés au PRD sous quinzaine par voie postale ou par courriel

Population	Nature	Animateurs professionnels ayant fréquenté à un moment donné les journées d'animation professionnalisante sans jamais revenir (années 2010 et 2011)
	Taille	31
Echantillonnage	Taille d'échantillon visée	31
	Méthodes mobilisées	Envoi d'un questionnaire électronique renforcé d'un appel téléphonique pour ceux qui n'avaient pas répondu une semaine plus tard.
	Critères d'échantillonnage	Pas d'échantillonnage. Tous.
Questions traitées par le questionnaire	Objectifs de l'évaluation auxquels répond le questionnaire	Il s'agissait de comprendre pourquoi des animateurs professionnels ayant fréquenté un temps les journées d'animation professionnalisante organisées par le PRD avaient cessé d'y participer. Il s'agissait aussi de vérifier si, tout en ne venant pas, ils restaient informés des travaux du PRD.

	Questions principales abordées dans le questionnaire	Motif du désengagement, attendus vis-à-vis du PRD, connaissance des productions réalisées, circuits de l'information,...
Enquêtes réalisées (à préciser par vague d'enquêtes en cas de panel)	Nombre d'enquêtes réalisées	1
	Taux de réponse	20 %
	Taux d'attrition	
	Fonction du passateur	Evaluateur
	Mode et conditions de passation	Envoi d'un questionnaire électronique renforcé d'un appel téléphonique pour ceux qui n'avaient pas répondu une semaine plus tard.

b. Entretiens individuels

Population	Nature	ELUS POLITIQUES des territoires porteurs d'une structure test (au sens du cahier des charges du projet)- L'expérimentation sociale s'est focalisée sur 5 structures test (au lieu des 7 initiales).
	Taille	5
Echantillonnage	Taille d'échantillon visée	Tous
	Méthodes mobilisées	Exhaustivité – Chaque structure test (au sens du cahier des charges du projet) repose sur les 4 fondements du projet que sont les élus, les structures, les animateurs, les jeunes.
	Critères d'échantillonnage	Sans objet
Questions traitées par les entretiens	Objectifs de l'évaluation auxquels répondent les entretiens	Il s'agissait de vérifier la volonté des élus politiques à s'engager dans une politique Jeunesse de territoire et de mesurer comment ils entendaient le faire.
	Questions principales abordées lors des entretiens	L'essentiel des entretiens a consisté à approcher la diversification des modes de travail entre élus et structures

Entretiens réalisés (à préciser par vague d'entretiens en cas de panel)	Nature de l'entretien	Les questions étaient préparées en amont, notamment en fonction de la taille des territoires (commune, CDC, communauté d'agglomération, communauté urbaine). La question de la réforme des collectivités territoriales était abordée afin de mesurer les mises en perspective des territoires pour les structures. Les élus étaient interrogés sur leurs engagements vis-à-vis de la jeunesse locale. Au-delà des questions préparées, un temps libre était laissé pour aborder des points précis liés à leur spécificité (superposition de compétences par exemple sur un territoire communautaire).
	Nombre	5
	Taux de réponse	Sans objet
	Fonction du passateur	Evaluateur
	Mode et lieu de passation	Face à face, dans les mairies et les sièges de CDC

Population	Nature	RESPONSABLES des structures test (au sens du cahier des charges du projet)- L'expérimentation sociale s'est focalisée sur 5 structures test (au lieu des 7 initialement pressenties).
	Taille	5
Echantillonnage	Taille d'échantillon visée	Tous
	Méthodes mobilisées	Entretiens individuels préparés en amont
	Critères d'échantillonnage	Sans objet
Questions traitées par les entretiens	Objectifs de l'évaluation auxquels répondent les entretiens	Echanges et débats autour des idées principales conduites dans le projet, vérification de l'implication des structures, analyse de leurs attentes et de leurs constats
	Questions principales abordées lors des entretiens	Les services rendus par le PRD dans les quatre dimensions du projet, la politique Jeunesse sur les territoires, le travail avec les élus et leur mobilisation

Entretiens réalisés (à préciser par vague d'entretiens en cas de panel)	Nature de l'entretien	Questions thématiques
	Nombre	13
	Taux de réponse	Sans objet
	Fonction du passateur	Evaluateur
	Mode et lieu de passation	Face à face, dans les structures

Population	Nature	ANIMATEURS PROFESSIONNELS (ADOS) dans les structures test (au sens du cahier des charges du projet)- L'expérimentation sociale s'est focalisée sur 5 structures test (au lieu des 7 initialement pressenties).
	Taille	5
Echantillonnage	Taille d'échantillon visée	5
	Méthodes mobilisées	Entretiens individuels préparés en amont. Les rencontres ont toujours eu lieu sur les sites d'animation et ont toujours commencé par une visite (quand un lieu formel existait).
	Critères d'échantillonnage	Sans objet
Questions traitées par les entretiens	Objectifs de l'évaluation auxquels répondent les entretiens	L'angle d'approche est essentiellement orienté sur les besoins des jeunes inscrits dans des groupes projets et les services apportés aux animateurs par le PRD
	Questions principales abordées lors des entretiens	Trois axes sont abordés à savoir les temps d'animation professionnalisante mis en place par le PRD et les problématiques attachées aux groupes projet Jeunes (captation notamment); le 3 ^{ème} axe, plus transversal, est celui de la communication grand public à partir des activités.
Entretiens réalisés (à préciser par vague d'entretiens en cas de panel)	Nature de l'entretien	Echanges autour du projet et des services rendus
	Nombre	5
	Taux de réponse	Sans objet

	Fonction du passateur	Evaluateur
	Mode et lieu de passation	Face à face, dans les structures

Population	Nature	POLE RESSOURCE DEPARTEMENTAL Loisirs Ados (PRD 61)
	Taille	Directeur de l'association et Technicien Projet Itinérant
Echantillonnage	Taille d'échantillon visée	Les deux, fonction de l'avancée du projet
	Méthodes mobilisées	En 2010, entretiens individuels avec le Directeur de l'association au début du projet En 2011, entretiens en binôme avec le Directeur de l'association et le Technicien Projet Itinérant, En 2010 et 2011, rencontres Directeur/Evaluateur et TPI/Evaluateur avec des groupes Jeunes En 2012, entretien individuel avec le Technicien Projet Itinérant
	Critères d'échantillonnage	Sans objet
Questions traitées par les entretiens	Objectifs de l'évaluation auxquels répondent les entretiens	Interroger et comprendre le processus de développement du projet Préparer la transférabilité de l'expérimentation sociale Réfléchir à la construction du profil de TPI
	Questions principales abordées lors des entretiens	Choix des procédures utilisées, logiques d'intervention, offres de services à rendre, communication externe sur l'expérimentation
Entretiens réalisés (à préciser par vague d'entretiens en cas de panel)	Nature de l'entretien	Questions thématiques semi-ouvertes
	Nombre	9
	Taux de réponse	Sans objet
	Fonction du passateur	Evaluateur
	Mode et lieu de passation	Face à face dans les bureaux du PRD (ou en salle de réunion) et dans des structures faisant de l'accueil de mineurs

Population	Nature	INSTITUTIONNELS ORNAIS
	Taille	DDCSPP 61 – CAF 61 – MSA 61 – CG 61
Echantillonnage	Taille d'échantillon visée	Exhaustivité
	Méthodes mobilisées	Entretiens individuels
	Critères d'échantillonnage	Sans objet
Questions traitées par les entretiens	Objectifs de l'évaluation auxquels répondent les entretiens	Travailler à la pérennisation de l'expérimentation (au-delà du 31/12/2012)
	Questions principales abordées lors des entretiens	Engagement financier des institutionnels après la fin de l'expérimentation.
Entretiens réalisés (à préciser par vague d'entretiens en cas de panel)	Nature de l'entretien	Les entretiens ont commencé au 4 ^{ème} trimestre 2011 soit un an avant la préparation des budgets 2013. Il s'agissait d'évaluer la faisabilité (au-delà de la seule volonté des partenaires institutionnels).
	Nombre	7 interviews ont eu lieu. Le Conseil Régional Basse-Normandie Service Coopération internationale a été sollicité deux fois pour une rencontre mais les demandes de l'évaluateur sont restées sans réponse (on notera par ailleurs que cette institution –citée en tant que cofinanceur dans le budget prévisionnel de l'expérimentation pour les 3 années à hauteur de 15000 euros par an n'a jamais participé aux instances des CoPil et CoTech du PRD alors qu'elle y était conviée ; on notera cependant qu'une toute nouvelle recrue « je ne connais rien à ce dossier » a assisté à la toute dernière réunion du CoPil en 12.2012). L'évaluateur a pu être reçu par un autre service du CRBN qui n'était pas investi dans le PRD mais qui a souligné tout l'intérêt qu'il y aurait pour son département d'être relayé par le PRD sur le département de l'Orne pour une mission de diffusion d'un dispositif mis en place pour les jeunes avec rétribution à l'appui du service rendu.

	Taux de réponse	Sans objet
	Fonction du passateur	Evaluateur
	Mode et lieu de passation	Face à face dans les bureaux des services

Population	Nature	RESPONSABLES de structures ADOS dont les animateurs ne participent jamais aux journées d'animation professionnalisante organisées par le PRD
	Taille	11
Echantillonnage	Taille d'échantillon visée	11
	Méthodes mobilisées	Entretiens directs sur sites
	Critères d'échantillonnage	La représentativité des structures par rapport aux territoires : une structure communale, une structure communautaire, un dispositif de Pays (programme LEADER)
Questions traitées par les entretiens	Objectifs de l'évaluation auxquels répondent les entretiens	Il s'agissait de comprendre pourquoi, malgré l'envoi d'informations, les structures ne recouraient pas aux offres du PRD d'autant qu'elles avaient des publics ADOS. Pour le dispositif de Pays, la démarche consistait à observer comment les territoires pourraient participer à la pérennisation du PRD d'un point de vue financier si le PRD leur apportait une aide technique thématique.
	Questions principales abordées lors des entretiens	Identification du PRD, utilisation des services offerts, fréquentation des journées d'animation professionnalisante
Entretiens réalisés (à préciser par vague d'entretiens en cas de panel)	Nature de l'entretien	Entretien suivant questionnaire (structure, services, publics, outils proposés par le PRD, exposition itinérante sur la mobilité internationale)
	Nombre	8 (les 11 ont été sollicités mais 1 congé maternité et 2 personnes indisponibles les jours de déplacement de l'évaluateur)
	Taux de réponse	Sans objet
	Fonction du passateur	Evaluateur
	Mode et lieu de passation	Face à face dans bureaux des gestionnaires publics (mairie, CDC, pays)

c. Entretiens collectifs

Population	Nature	JEUNES adolescents inscrits dans des groupes projet portés par les structures test (au sens du cahier des charges du projet)
	Taille	Au fil du projet, il avait été envisagé 1 Groupe Projet Jeunes (GPJ) par structure test soit 5 à terme
Echantillonnage	Taille d'échantillon visée	5
	Méthodes mobilisées	Le porteur du projet avait organisé en 2010 et 2011 deux rencontres avec des groupes de jeunes appartenant à des structures du collectif des 17. Par la suite, l'évaluateur a souhaité rencontrer les GPJ des structures test mais cela n'a pas été évident (par ex. sur une structure test, un groupe de jeunes qui avaient participé à un camp a été invité (par courrier nominatif) avec goûter à l'appui ; aucun n'est venu).
	Critères d'échantillonnage	3 GPJ en structure test ont pu être rencontrés – 2 structures test n'ont pas été en mesure de « produire » des jeunes au moment où l'évaluateur le souhaitait
Questions traitées par les entretiens	Objectifs de l'évaluation auxquels répondent les entretiens	Il s'agit essentiellement de mesurer : 1. l'implication des jeunes dans les groupes projet 2. la dynamique du groupe au regard des âges et des projets 3. l'écart entre les attentes de ces ados et les freins que rencontrent les structures sur leurs territoires (comment fonctionne le binôme Elus politiques / Structures ?)
	Questions principales abordées lors des entretiens	Les rencontres commencent toujours par un tour de table de présentation (y compris de l'évaluateur) puis nous débattons sur les envies des jeunes et leurs centres d'intérêt, leurs désirs, les animations auxquelles ils participent.
Entretiens réalisés (à préciser par vague d'entretiens en cas de panel)	Nature de l'entretien	Groupes de paroles animés par le professionnel en appui sur une activité, une évaluation, une préparation de sortie...
	Nombre d'entretiens et nombre d'enquêtés par entretien	5 dans un premier GPJ, 10 dans le second et, pour le dernier groupe, 1 porte-parole qui présente le projet réalisé.
	Taux de réponse	Sans objet
	Fonction du passateur	Evaluateur
	Lieu de passation	Dans les structures test et lieux associés (école par ex.)

d. Analyse documentaire

Nature des documents analysés	Type de documents	Comptes rendus de visites, comptes rendus des journées d’animation professionnalisante, comptes rendus des comités de pilotage, comptes rendus des comités techniques, listes d’émargements, outils de communication, productions thématiques, forum agora du PRD, sites internet (journées de Vichy par ex) sur les politiques territoriales Jeunesse, présentations powerpoint réalisées par le PRD
	Source	PRD, DDCSPP du Calvados, DDCSPP 61, CAF 61, MSA 61
Sélection des documents analysés	Critères de sélection	Sans objet
Questions traitées par l’analyse documentaire	Objectifs de l’évaluation auxquels répond l’analyse documentaire	Partage et/ou reprise d’expériences – Contenus des restitutions – Schémas de communication – Analyse des procédures
	Questions principales abordées par la grille d’analyse	<p><u>Concernant les documents transmis par le PRD</u> (même s’il a fallu souvent réclamer les comptes rendus): il s’agit d’optimiser, par une lecture exhaustive, la faisabilité d’un transfert ultérieur de l’expérimentation sociale et donc de dégager des enseignements à partir des réussites mais aussi des freins rencontrés et solutions apportées pour les lever ou bien les contourner si nécessaire</p> <p><u>Concernant les listes d’émargement</u>, il s’agit d’étudier la régularité de la fréquentation des professionnels (à ce titre, c’est cette observation qui a fait qu’au lieu de questionner les animateurs sur leur satisfaction –évident par le taux des présences régulières- à fréquenter les journées d’animation professionnalisante, l’évaluateur a décidé de questionner ceux qui avaient cessé très vite de venir à ces journées pour en connaître les motifs et en faire le retour aux partenaires et institutionnels en comité technique).</p> <p><u>Concernant la plateforme Agora du PRD</u>, force est de constater que très peu d’animateurs se sont inscrits. L’évaluateur a observé le nombre des inscrits et le nombre de documents consultables.</p> <p><u>Concernant les outils de communication</u>, l’évaluateur a cherché à prendre connaissance des articles de presse (très orientés sur les activités de l’association porteuse du projet – et non du PRD-); il a sollicité des responsables de structures n’utilisant pas les services du PRD pour mesurer la connaissance qu’ils avaient des outils créés par le PRD (boîte à outils « Pôle Ressource Ados » et classeur des sources de financements potentielles pour des projets à destination</p>

		d'ados). Concernant les listes d'émargement, l'évaluateur a pu observer la fréquence des participations des professionnels de l'animation aux journées d'animation professionnalisante organisées par le PRD (et par déduction, obtenir une liste des professionnels désinvestis et qui ont fait l'objet d'un questionnaire électronique décrit plus avant).
--	--	---

e. Observation directe

Terrain d'observation	Situation	Journées d'animation professionnalisante
	Population observée	Animateurs professionnels et responsables de structures d'animation accueillant des ados
Observation directe réalisée	Sélection	Tous sans exception qu'ils interviennent dans des structures test ou autres (une moyenne de 20 participants)
	Nombre de phases d'observation et fréquence	Même si ces journées ont lieu chaque mois (hors mois de congés), en 2010 et 2011, le rythme pour l'évaluateur a été d'une observation directe par trimestre, les mois où la réunion était suivie de comités de pilotage soit un total de 5. Hormis la toute dernière réunion de décembre, en 2012, il n'y a pas eu de comité de pilotage puisque les réunions ont été réorientées vers des rencontres thématiques sur les politiques Jeunesse des territoires (et remplacées par des comités techniques)
Questions traitées par l'observation directe	Objectifs de l'évaluation auxquels répond l'observation directe	Il s'agit essentiellement ici d'observer les demandes des animateurs professionnels, d'entendre les difficultés qu'ils rencontrent et dans quel(s) domaine(s), d'écouter les échanges entre les participants et les directeur et TPI du PRD et d'étudier les réponses apportées notamment en termes de rencontres individualisées.
	Questions principales abordées par la grille d'observation	Recherche de financements, mobilisation des jeunes, partage d'activités et d'animations entre structures, recherche de ressources thématiques (ex. animateur Graf), accompagnement à la mise en œuvre de projets,...

Terrain d'observation	Situation	Ateliers « Politique Jeunesse du territoire »
	Population observée	Responsables de structures d'animation accueillant des ados
Observation directe réalisée	Sélection	Pas de choix – les invitations sont à l'initiative du PRD sans consultation préalable de l'évaluateur

	Nombre de phases d'observation et fréquence	Deux ateliers se sont déroulés au 1 ^{er} semestre 2012 (une par trimestre) dont un atelier en présence de l'évaluateur (celui de juin 2012). Pour la 1 ^{ère} réunion, l'évaluateur avait été consulté sur la date et dit ne pas être disponible ; le PRD n'en a pas tenu compte, l'évaluateur était donc absent (mais a eu des retours au cours des entretiens individuels de juin avec des responsables de structures test et élus/représentants politiques).
Questions traitées par l'observation directe	Objectifs de l'évaluation auxquels répond l'observation directe	Le travail développé dans ces ateliers consiste à travailler chaque fois la réunion de l'après-midi qui se tient en présence des élus politiques des territoires en apportant la technicité à une problématique identifiée (par exemple, en juin, le travail a porté sur la diversité des ressources identifiées sur les territoires dans le champ de l'animation ADOS). Ces réunions de travail ont été suspendues à partir du mois de juin 2012 au profit d'accompagnements individuels des élus sur les territoires. Une première réunion (encourageante) a eu lieu en décembre 2012 sur l'un des territoires. Gageons que les autres seront du même acabit au 1 ^{er} trimestre 2013 (hors période d'expérimentation).
	Questions principales abordées par la grille d'observation	Recherche de financements, mobilisation des jeunes, partage d'activités et d'animations entre structures, recherche de ressources thématiques (ex. animateur Graf), accompagnement à la mise en œuvre de projets, mutualisation des moyens,....

Terrain d'observation	Situation	Rencontres « Politique Jeunesse »
	Population observée	Elus politiques des territoires porteurs d'une structure test en plus des responsables de structures accueillant des mineurs et déjà présents depuis le matin
Observation directe réalisée	Sélection	Pas de sélection – Etaient conviés les élus politiques des territoires impliqués dans l'expérimentation sociale en appui sur une structure d'animation (structures test et « bonus »).
	Nombre de phases d'observation et fréquence	Deux ateliers se sont déroulés au 1 ^{er} semestre 2012 (un par trimestre) dont un atelier en présence de l'évaluateur (celui de juin 2012). Pour la 1 ^{ère} réunion, l'évaluateur avait été consulté sur la date et averti ne pas être disponible ; le PRD n'en a pas tenu compte, l'évaluateur était donc absent (mais a recueilli des retours -assez critiques- au cours des entretiens individuels de juin 2012 menés auprès de responsables de structures test et des élus/représentants politiques dans le cadre des interviews individualisés programmés).

Questions traitées par l'observation directe	Objectifs de l'évaluation auxquels répond l'observation directe	<p>Le travail développé dans ces ateliers du matin consiste à opérationnaliser la réunion de l'après-midi à tenir en présence des élus politiques des territoires en apportant un éclairage technique (vu par les opérateurs de terrain) à une problématique identifiée (par exemple, en juin, le travail a porté sur le recensement de toutes les ressources identifiées sur les territoires dans le champ de l'animation ADOS).</p> <p>L'après-midi, le travail du matin en atelier est restitué aux élus qui rejoignent le groupe de travail et les échanges/débats s'enclenchent à partir du travail technique développé le matin et que synthétise la TPI à l'ensemble du groupe élargi en guise d'entrée en matière.</p>
	Questions principales abordées par la grille d'observation	<p>L'objectif affiché de ces rencontres est d'impliquer les élus politiques pour les convaincre d'entrer dans une phase d'écriture de la politique Jeunesse de leur territoire.</p> <p>A terme, cette démarche a pour vocation de les inscrire dans la pérennisation du PRD (notamment du point de vue financier).</p>

f. Observation participante

	Situation	Comités de pilotage
Terrain d'observation	Population observée	Les élus associatifs, les intervenants du PRD, les responsables/représentants des structures test et « bonus » investies dans l'expérimentation par le PRD, les institutionnels cofinanceurs
Observation participante réalisée	Sélection	Tous sont conviés
	Nombre de phases d'observation et fréquence	1 par trimestre à partir de la rentrée 2010 et jusqu'à fin décembre 2011 (au 1 ^{er} semestre 2012, les comités de pilotage ont été remplacés par des comités techniques du fait de l'orientation des travaux vers les Politiques Jeunesse des territoires, axe très/trop peu investi depuis le début de l'expérimentation).
	Positionnement de l'évaluateur lors de la phase d'observation	<p>Dès l'origine, et dans chaque ordre du jour, un temps de parole de l'évaluateur était programmé qui devait laisser place à une restitution des observations au fil de l'avancée de l'expérimentation.</p> <p>L'évaluateur (rejoint dans ses observations par des représentants d'institutions publiques) s'est aperçu après quelques comités de pilotage que cette position revenait à ne pas lui donner la parole pour cause de fin de réunion tardive. Lors du CoPil de 12.2012, et en accord avec des institutionnels, l'évaluateur a fait modifier l'ordre du jour et est intervenu avant que ne soient abordées les perspectives</p>

		futures (comment pouvait-on mettre un projet en perspectives si on ne savait pas où l'on en était ?) de l'expérimentation.
Questions traitées par l'observation participante	Objectifs de l'évaluation auxquels répond l'observation participante	Faire part de la progression des réflexions et des constats à partir des observations et remontées d'information récoltées en continu sur les territoires test avec des acteurs/opérateurs/institutionnels. Réfléchir à des points d'intérêt soulevés par les rencontres.
	Questions principales abordées par la grille d'observation	Il s'agissait essentiellement de mettre les participants en situation de réajuster la démarche d'expérimentation au vu de décalages constatés entre le projet initial et l'avancée dans son développement. En l'occurrence, il s'est agi pour l'évaluateur de faire prendre conscience aux membres du CoPil du déséquilibre qu'il y avait entre l'investissement déployé par le PRD auprès des structures et professionnels de l'animation (le cœur de métier des intervenants) et la relégation significative de deux axes qu'étaient celui des territoires avec leurs élus politiques et celui des GPJ. C'est de cette intervention qu'est apparue la nécessité de mettre en place une instance baptisée « comité technique ».

Terrain d'observation	Situation	Comités techniques
	Population observée	PRD et représentants d'institutions et dispositifs publics investis dans l'expérimentation
Observation participante réalisée	Sélection	Sans objet
	Nombre de phases d'observation et fréquence	Trois comités techniques ont eu lieu en 2012.
	Positionnement de l'évaluateur lors de la phase d'observation	L'évaluateur apporte son conseil, il contribue aux travaux du comité, il étaye d'exemples les constats issus de ses différents entretiens, recherches documentaires, constats... il ébauche des hypothèses et émet des propositions.
Questions traitées par l'observation participante	Objectifs de l'évaluation auxquels répond l'observation participante	L'objectif du comité technique (prévu pour se réunir 3 semaines avant chaque rencontre « Politique Jeunesse ») était d'aider le PRD à assurer sa démarche au contact des élus qu'il ne pratique que peu (méconnaissance de l' élu). Les institutionnels questionnent, débattent, prennent position et valident des décisions que le PRD devrait mettre en œuvre. L'évaluateur apporte sa contribution en livrant les constats recueillis directement auprès des territoires depuis le début du projet (à partir des retours faits par les responsables des

		structures test) ; l'évaluateur observe les réalisations du PRD notamment au regard des décisions validées par le comité technique. L'évaluateur observe si le PRD tient compte des conseils formulés par les membres du CoTech.
	Questions principales abordées par la grille d'observation	Il s'agit là d'aider le PRD à capter les élus politiques pour ensuite proposer aux structures test sur les territoires un accompagnement individualisé à l'écriture de leur politique Jeunesse aux côtés de leurs élus politiques ou représentants. L'évaluateur a observé le positionnement du TPI, ses connaissances dans le champ des politiques publiques pour, en vue du transfert de l'expérimentation, identifier le profil optimal d'un TPI qui aurait à mener une tâche analogue sur un autre département.

Recoupement des données

L'évaluation en continu, du démarrage du projet jusqu'à sa fin, a reposé sur l'observation et l'analyse de la démarche empruntée par le porteur du projet en alternant des temps de présence à des réunions de restitution (comités de pilotage, par exemple), des réunions de travail (comités techniques, échanges avec les structures test,...), des rencontres avec des acteurs des territoires (élus politiques et associatifs, responsables de structures d'accueil de mineurs, animateurs, groupes d'adolescents et institutionnels Etat / Région / Département), des interviews individuelles et semi-collectives, des temps de bilan et enfin des sondages par questionnaires.

S'il est impossible de ne pas reconnaître au porteur du projet un ensemble de savoir faire et de compétences à transmettre, très vite il est apparu que l'expérimentation n'en était pas une au sens littéral du terme et qu'il fallait s'en extraire pour conserver la faculté d'objectiver. C'est ainsi aussi que ce faisant l'évaluateur a pu très librement aller chercher des réponses non construites, entendre des expériences, recueillir des données pour mieux croiser le tout au bénéfice de la seule expérimentation.

Par exemple, l'évaluateur aurait souhaité observer les circuits de la communication externe au PRD. Il a donc pris le temps d'examiner les messages sortant du PRD or la liste des destinataires de messages adressés en copie à l'évaluateur était toujours en copie cachée. N'ayant pas d'accès autonome à ces données, ce qui est déjà une information par elle-même) l'évaluateur a du trouver un moyen autre pour s'assurer des destinataires et donc poser les questions directement aux personnes concernées. Ce faisant, l'évaluateur s'est aperçu que, si les documents parvenaient bien aux destinataires, ces derniers n'en prenaient pas connaissance soit parce qu'ils ne savaient pas pourquoi ils étaient destinataires du document, soit parce qu'ils n'en avaient pas le temps... dans la plupart des cas, l'envoi était inutile.

Le PRD 61 est un dispositif reconnu, identifié, compétent... au service d'un nombre encore restreint de structures d'accueil collectif d'adolescents et de professionnels de l'animation.

La communication en direction de la presse n'a pas été un outil dont le pôle ressource se soit réellement saisi pour se faire connaître (mais le fallait-il vraiment ?) et il n'existe quasiment pas d'articles qui présentent les missions de ce dispositif voulu essentiellement par un service de l'Etat et rejoint dans cette volonté par ceux de la CAF, de la MSA et du Département.

Le pôle ressource en tant que guichet unique, oui, mais dans l'Orne, fallait-il vraiment le faire reconnaître ? Il est sans doute venu le temps de s'extraire d'un passé expérimental non totalement abouti et encore très récent pour dorénavant tendre à théoriser un ensemble d'enseignements en tant que facteurs de transfert favorables à une reproduction du dispositif tout en se distanciant d'un existant local empreint d'une histoire, d'un homme, d'un réseau et, en supravision, d'un besoin associatif.

II. Enseignements de politique publique

Pour nourrir la réflexion à suivre, posons le préalable que l'instrument de politique publique, tel que proposé par l'association D'Ecouvies Verte au moment de l'appel à projets n° 3 en décembre 2009, a produit des résultats de nature à nourrir l'essaimage à d'autres échelles pour autant que les démultiplicateurs se prévalent au préalable d'une démarche coordonnée, concertée et cohérente entre les différentes institutions publiques animant des programmes et des dispositifs au bénéfice de nos jeunes futurs citoyens²⁰.

Préconisation n° 1 : En amont des quatre axes d'intervention dans ce que pourrait être le futur dispositif de politique publique dédié au parcours de vie d'un citoyen en devenir, un travail réunissant tous les institutionnels (Etat/Région/Département) avec une compétence ayant trait à l'accompagnement des publics enfance/jeunesse doit être réalisé pour articuler les différentes politiques (sociale, éducative, culturelle, sanitaire, sécurité,...) et dispositifs (CEL, CEJ, PRJ,...) développés sur les territoires définis administrativement.

Ce travail de concertation qui prendrait en compte toutes les dimensions d'une politique Enfance Jeunesse ne peut, de fait, être réalisé par un dispositif type « PRD » qui ne tient sa légitimité qu'au regard de l'institution qui lui a délégué une mission (dans l'Orne, et dans le contexte de l'expérimentation, il s'est agi de la DDCSPP). Pour une modélisation des politiques publiques futures, une volonté de l'Etat diligentée par le Préfet du département voire de région (*) serait sans nul doute opportune pour présenter cet instrument de politique publique aux élus des territoires et les convaincre de sa nécessaire utilité (par ex, commission technique des politiques transversales).

() une politique publique nationale ferait que la dimension de la concertation s'entreprenne au niveau des ministères respectifs.*

²⁰ Tranche d'âge 0-25 ans révolus (pour le niveau national français) mais 0-30 ans (au niveau européen)

1. Résultats de l'évaluation

i. Les publics touchés par l'expérimentation

Il semble important ici de poser un préalable qui, sans être une critique, reste un point d'attention important dans un processus de modélisation et qui repose en même temps la question d'une possible DSP²¹. L'association qui a porté le projet est une association d'animation de loisirs dont les tranches d'âge ne sont pas limitées à celle investie par l'expérimentation ; au-delà de mettre en œuvre et animer le PRD, l'association organise des prestations marchandes (métier Animation) ce qui peut tendre à expliquer pourquoi tous les axes d'investigation n'ont pas été investis à la même hauteur ni surtout avec la même volonté (et sans doute la même expérience et connaissance). L'attention est donc attirée sur la forme que devrait avoir une structure recevant d'institutions publiques la charge d'organiser la future politique Enfance Jeunesse sur un territoire à échelle départementale et qui lui permette d'agir sur les publics concernés (qui ont été touchés par l'expérimentation).

Préconisations n° 2 : Une réflexion incontournable sur trois points.

2.1 – les missions à confier au PRD

2.2 – la légitimité d'un dispositif public de type « PRD » quand il s'agit d'inviter des élus politiques à se mettre autour d'une table pour travailler à une politique Enfance Jeunesse sur leurs territoires

2.3 – la question de la Délégation de Service Public (*)

() qui n'avait pas lieu d'être posée dans le cadre de l'expérimentation puisque l'association avait répondu à un appel à projets mais qui trouverait son fondement si la pérennisation du dispositif venait à reposer sur l'attribution pluriannuelle de financements publics.*

Les accueils collectifs de 13/17 ans : à l'échelon du territoire c'est-à-dire du département (cf. le titre du projet), toutes les structures n'ont pas été impliquées. Sorti du « collectif des 17 » structures existant avant l'expérimentation auquel il y a lieu d'ajouter les 5 structures test, il reste que 13 structures sur le département n'ont pas eu recours, à un moment ou un autre, au PRD même si elles ont presque toutes reçu par voie électronique les comptes rendus des journées d'animation professionnalisante et les invitations à y participer. L'évaluateur a rencontré quelques-unes de ces structures et intégré leurs remarques dans ses observations sur l'expérimentation ; il a informé le PRD de demandes qui auraient pu entrer dans le cadre de l'expérimentation. Si l'on s'en tient aux structures qui ont eu recours

²¹ Délégation de Service Public. Le département voisin du Calvados, avec plus de dix années de mise en œuvre d'un dispositif de type « PRD », fait reposer celui-ci sur une DSP depuis déjà quelques années pour remplir la mission.

aux services du PRD, leurs responsables reconnaissent l'intérêt qu'ils trouvent à un tel service et notent le côté facilitant et pratique en ce qu'ils trouvent en un lieu identifié les réponses à leurs besoins.

Il est important de noter combien ces structures (dans et hors expérimentation) au cours des réunions²² et des interviews sur sites ont fait valoir le besoin qu'elles ont d'être accompagnées dans leur quotidien sur des problématiques récurrentes (pérennisation des financements, articulation avec d'autres structures locales, adhésion des adolescents, formation des animateurs, reconnaissance des élus, affectation de moyens,...).

Il est tout aussi important de rester attentif au fait que certaines des structures participant directement²³ ou indirectement²⁴ à l'expérimentation sont aussi parfois des « clients » de l'association qui portait le projet (d'où quelques quiproquos avec les responsables des structures test quant au nombre de visites du PRD reçues in situ pendant les 3 années de l'expérimentation, par exemple).

Préconisation n°3 : A l'origine du transfert d'expérience, il sera nécessaire de réaliser une cartographie à l'échelle départementale de toutes les structures d'accueil collectif d'adolescents en identifiant les statuts, les responsabilités et les compétences (au sens politique du terme) et d'étudier le rôle et les missions attendus du dispositif de type « PRD » pour d'une part, légitimer le service public à rendre et d'autre part, faire adhérer l'ensemble des structures quel que soit leur statut.

Les professionnels de l'animation : 92 responsables/coordonnateurs/animateurs pour un total de 319 participations à 23 journées d'animation professionnalisante sont des chiffres qui prouvent d'une part, la qualité du travail conduit par le chef du projet et la TPI du PRD et d'autre part, le besoin de ces opérateurs de l'animation de confronter leurs pratiques, d'identifier des ressources par exemple en terme de recherche d'un spécialiste pour une activité à créer, de répondre à leurs attentes en termes d'outils (par exemple, pour l'évaluation d'une activité par les adolescents ou d'un camp),... en sortant périodiquement du confinement qui est le leur (notamment sur les territoires ruraux les plus reculés).

Le cœur de métier de l'association qui portait le projet est l'animation. En conséquence, pour ce public spécifique, tant les participants aux journées que le directeur et la TPI du PRD sont des « homologues », tous professionnels de l'animation ce qui a contribué à ce que les échanges soient fondés sur les pratiques professionnelles plutôt que sur des théories. Le directeur, porteur du projet, intervient dans les formations diplômantes de la Jeunesse et des Sports²⁵; il connaît ses publics et sait comment répondre à leurs besoins.

²² Journée d'animation professionnalisante, par exemple

²³ Structures test

²⁴ Participant aux journées d'animation professionnalisante sans être pour autant structure test

²⁵ Il y a même eu des situations où le participant à la journée avait comme membre de son futur jury de validation de son examen professionnel le directeur de l'association. L'évaluateur a aussi été confronté à une situation où le coordonnateur d'une structure avait fait du thème de son mémoire d'étude un projet

La quasi-totalité des professionnels ayant participé aux journées d'animation professionnalisante étaient issus soit du collectif des 17, soit des structures test.

S'il est établi que les autres structures (cf. cartographie) recevaient par voie électronique les invitations aux journées et a posteriori les comptes rendus, il reste que les réponses principales aux questions de l'évaluateur ont été :

1. Je n'ai pas le temps de les lire,
2. Je n'ai pas les moyens d'y participer (par exemple, pas de temps de préparation pour couvrir le déplacement),
3. Les lieux sont éloignés et/ou les jours et heures font que, « chaque mois, c'est la même école qui se verrait supprimer l'aide aux devoirs »²⁶,
4. J'ai entendu parler du dispositif parce que je connais le porteur du projet et qu'il est venu nous le présenter il y a quelques années²⁷,
5. Je n'ai pas entendu parler du PRD.

Si l'on admet qu'à l'origine du projet, la cartographie avait identifié trois niveaux de structures²⁸, l'intérêt de cette classification étant de mettre en œuvre des actions de communication adaptées pour rendre attractif le PRD,

Il reste, qu'à travers les différentes étapes et axes d'investigation dans l'expérimentation, une communication ciblée et individuelle envers les structures éloignées du dispositif était indispensable.

Préconisation n°4 : corollaire des préconisations n°1 et 2.

Si la volonté d'avoir une politique publique en direction de ces publics (petite enfance, enfance, adolescence, jeune adulte confondus) est décidée à tout le moins au niveau régional, mais mieux encore au niveau national,

Si les rôles, missions, statuts du dispositif sont formalisés, alors le dispositif type « guichet unique » doit s'imposer à toutes les structures du territoire éligible et devient l'interlocuteur privilégié des élus, des responsables et des professionnels.

Pour ce faire, une communication spécifique devra être mise en place, appuyée par les institutions qui financent les mesures (notamment au moment des renégociations de contrats et/ou accords tels que CAF, MSA, DDCSPP, Département, Conseil Régional,...), en direction :

d'animation reposant sur plusieurs structures et organisait des réunions « de coordination » avec les animateurs des différentes structures qui lui servaient d'étapes intermédiaires dans son travail personnel

²⁶ Fort de cette remarque, à partir de début 2012, les lieux ont tourné (générant d'autres motifs aux absences) et les jours ont alterné entre mardi et jeudi.

²⁷ L'évaluateur faisant préciser la période, il s'avèrera que c'était courant 2009 (point de repère = congé de maternité de l'interlocutrice).

²⁸ Celles acquises au dispositif, celles qu'ils restaient à finir de convaincre et enfin celles pour lesquelles il y avait encore tout à faire

- des structures d'accueil collectif quels que soient les âges des enfants,
- des multi-accueils, crèches,...
- des centres d'information Jeunesse, des Missions Locales,...
- des professionnels du secteur de la petite enfance hors champ territorial et/ou associatif (relais d'assistantes maternelles, par exemple),...
- des établissements d'éducation spécialisée,...
- des centres de formation spécialisés dans les métiers en lien avec le public des professionnels de l'animation (institut de travail social, organisme de formation dans le champ de l'éducation populaire,...)

Les élus politiques sur leurs territoires : la majorité d'entre eux, induits par les structures test, n'ont pas investi la démarche. A ce stade, on observe que le discours véhiculé par le PRD n'a pas su les mobiliser et qu'il resterait à travailler, au-delà de la question de sa réelle légitimité qui vient se rajouter²⁹.

A contrario, il est important de souligner qu'un élu politique déjà largement impliqué dans une des cinq structures test n'a pas eu à être convaincu de l'intérêt de la démarche puisqu'originellement il a déjà développé nombre d'activités en direction des jeunes du territoire sur lequel il est élu ; il serait intéressant de s'intéresser à son expérience et de lui demander de témoigner auprès de ses homologues dans des instances formalisées.

Quand, après le quasi échec des réunions Politique Jeunesse du 1^{er} semestre 2012, l'évaluateur vient interviewer cet élu au cours de l'été et qu'il lui demande si, de son point de vue et surtout à partir de son expérience, il aurait un conseil à donner à d'autres élus pour la réussite de l'entreprise, cet élu n'aura de cesse de répéter qu'une compétence territoriale Jeunesse passe avant tout par la confiance et la reconnaissance qui existe dans le binôme Maire/Responsable de la structure auquel il y a lieu d'ajouter, mais dans un second temps, tous les élus de la commune (« le conseil municipal est associé », « la directrice vient rendre compte devant le conseil municipal »,...).

Trois mois plus tard, lors d'une réunion d'évaluation in situ en présence de multiples représentants (représentants associatifs, adolescents porte-paroles, institutionnels, réseaux partenariaux,...) auxquels il y a lieu d'ajouter le porteur du projet, la TPI du PRD et l'évaluateur, ce même élu ajoutera qu'il a aussi trouvé la perle rare en matière de directrice du centre et d'équipe d'animation et que le succès passe par là aussi.

Préconisation n° 5 : elle sera plurielle.

5.1 – la compétence territoriale en la matière doit être établie et une politique publique Enfance Jeunesse doit être ré-affirmée (même si elle n'est pas encore écrite). La position du représentant de l'Etat, au niveau régional, est primordiale (cf. Préconisation n°1) renforcée par les dispositifs contractualisés par les financeurs institutionnels et par les représentants d'élus siégeant dans des commissions départementales.

5.2 – les élus politiques doivent apprendre à connaître cette catégorie de leur population, et ses besoins, autrement qu'en examinant la ligne budgétaire que constituent les réparations des dégradations commises (*un rapide calcul sera parfois plus efficient qu'un long discours*).

²⁹ Préconisation n°2.2

5.3 – les moyens de fonctionner doivent être fléchés (c'est aussi la façon pour les élus de montrer leur volonté d'inscrire une politique publique Enfance Jeunesse sur leur territoire).

5.4 – l'équipe de professionnels qui gère et anime la structure d'accueil collectif doit être formée. Elle doit régulièrement proposer de rendre des comptes et savoir solliciter des engagements politiques. Elle doit savoir faire état de ses compétences pour être « reconnue » dans ses missions.

Les Groupes Projet Jeunes : cinq groupes ont pu être rencontrés par l'évaluateur dont 3 dans des structures test. Deux constats ont pu être posés, d'abord celui d'une tranche d'âge difficile à fidéliser, qui a souvent d'autres empêchements (collèges éloignés, devoirs,...), d'autres centres d'intérêt et qui ne se recentrent sur l'accueil des ados qu'au moment des vacances pour des activités ciblées (camps, soirées...), parfois des fins de semaine, ensuite le manque de lieux dédiés (ce qui repose la question de la politique jeunesse sur les territoires et en filigrane l'implication des élus politiques). Dans 2 structures test, l'évaluateur n'a jamais réussi à rencontrer³⁰ les GPJ.

Pourtant ce n'est pas faute que les structures test aient fait le nécessaire (lettre d'invitation nominative, goûter offert, évaluation d'activités passées et préparation des futures vacances,...). Ce qui a le mieux fonctionné dans une structure test, sans pour autant à terme porter ses fruits, a été la réalisation d'une enquête dont les questions ont été rédigées par un tout petit groupe d'adolescents en direction des adolescents fréquentant le quartier, les collèges, dont les fratreries avaient pratiqué les activités,... Le taux de réponse a été bon mais des difficultés factorielles, notamment la coordination d'activités sur un territoire urbain, de la structure accueillant les adolescents sont venues contrecarrer leur organisation.

Les profils des jeunes rencontrés quel que soit l'environnement de la structure sont majoritairement des jeunes garçons, même si de ci de là des groupes de jeunes filles existent. Les âges sont très variés mais majoritairement aussi l'évaluateur a rencontré les 13/15 ans à l'exception de quelques 16/18 dans un cas bien précis, celui d'une Junior association adossée à une communauté de communes et qui fonctionne depuis plusieurs années pour faire vivre une compétition locale.

Tous les responsables des structures font état des difficultés qu'ils ont à « capter » les adolescents et à les fixer sur des projets dont ils aimeraient qu'ils soient les instigateurs. Les professionnels de l'animation, sous couvert des journées d'animation professionnalisante, ont co-construit avec le porteur du projet et la TPI du PRD des outils d'aide à l'élaboration de projet par les jeunes eux-mêmes, la confiance des jeunes vis-à-vis de leurs animateurs existe pourtant rien ne semble se passer en dehors des activités de consommation et/ou des activités de projet mais à court terme (camp autonome de quelques journées, déplacement au Mans sur une journée, voyage à Paris sur plusieurs jours, par exemple). Les projets plus ambitieux de type Mobilité européenne, par exemple, ne sont pas à l'initiative des jeunes mais clairement induits par les structures³¹ et même, pour le département de l'Orne, plus particulièrement par l'association qui porte le projet du PRD³² et qui propose aux structures

³⁰ L'évaluateur s'est pourtant rendu disponible à plusieurs reprises le mercredi après-midi, en soirée le mercredi et/ou le vendredi.

³¹ Référence est faite ici à l'évaluation intermédiaire du programme européen Jeunesse en Action sur la période 2007-2009

³² L'association est par ailleurs relais PEJA (Programme Européen Jeunesse en Action)

ornaises connues du PRD d'inscrire « leurs » adolescents dans des échanges européens qui restent très ponctuels et ont pour but de favoriser les rencontres de jeunes de plusieurs pays.

Préconisation n° 6 : Pendant les trois années qu'aura duré l'expérimentation, les tentatives de rencontres des GPJ, les différentes pistes empruntées par les responsables et les professionnels de l'animation dans les structures, les interventions dans les collèges de proximité,... ont montré qu'il est très difficile de parvenir à capter et surtout « retenir » les adolescents de la tranche d'âge 13/17 ans mais encore plus les 15ans et + autrement que sur des activités ponctuelles et souvent de consommation.

La conclusion que l'évaluateur a pu établir, à l'appui des témoignages des responsables de structure d'accueil collectif d'adolescents mais également parce que conforté par ces mêmes professionnels, est que les structures doivent travailler à fidéliser la tranche de public précédente à savoir les 11/13 ans alors qu'ils fréquentent encore l'ALSH en commençant dès cet âge-là à travailler l'ingénierie de projet ce en quoi le PRD est tout à fait à même de les aider en accompagnant aussi les animateurs.

Les intervenants du PRD : au nombre de deux, sur l'ensemble de la période de l'expérimentation, le directeur de l'association et chef du projet est intervenu seul sur l'année 2010 puis, à partir de janvier 2011, en renfort et soutien de la TPI et pour des réunions ponctuelles telles que les CoPil, les CoTech, les journées d'animation professionnalisante, certaines visites dans les structures test et les évaluations in situ. Les deux sont des professionnels de l'animation même si, du fait de son âge, la TPI ne saurait avoir les compétences et connaissances du porteur du projet.

Le directeur de l'association porteur du projet : Rencontré à la DRJS Basse-Normandie en 2009 à l'occasion d'un comité régional du PEJA, au moment du dépôt de la proposition, l'évaluateur a travaillé avec le porteur du projet dans les locaux de la DDCSPP 61 puis plus tard lors de réunions en binôme qui ont notamment permis d'élaborer la cartographie et les documents d'engagement dans l'expérimentation pour les structures test. Force fût de constater que le porteur de projet avait ses raisons et qu'il n'a guère été possible de communiquer quant aux procédures (identification des structures test, par exemple) et méthodologies³³ à convenir et mettre en place pour que l'expérimentation soit réellement développée au niveau départemental et pas seulement à la seule vue des initiés³⁴. Les formes d'organisation convenues en binôme (Porteur/Evaluateur) n'étaient pas suivies d'effet³⁵.

Pour tenter de convaincre le porteur du projet, l'évaluateur a à plusieurs reprises fait référence au cahier des charges du projet (notamment sur la définition des structures test pour l'expérimentation) mais il lui a été expliqué qu'à travers tous les temps ce qui avait fait la richesse de l'éducation populaire c'était justement la liberté dans la transgression.

³³ Refus du porteur de projet d'avoir un tableau de bord de pilotage avec un plan d'action à 3 ans et une programmation pour la mise en œuvre des actions prioritaires

³⁴ Comme la lettre de proposition à intégrer l'expérimentation envoyée à des structures triées par le seul porteur du projet

³⁵ Exemple de l'organisation des journées autour du CoPil et de la visite en trois temps (élus, professionnels, GPJ) aux structures

La Technicienne Projet Itinérante (TPI) travaillait à la DDCSPP 61 quand elle a été recrutée sur le projet en janvier 2011. L'évaluateur s'est intéressé, en vue du transfert de l'expérimentation, aux moyens et modes de recrutement (par exemple, texte de l'annonce, circuits de diffusion,...) et la réponse obtenue du directeur le 23/08/2011 fut la suivante :

« En réponse à votre demande, je vous communique la démarche stratégique entreprise pour le recrutement de ... à ce poste.

Cette démarche ne peut être généralisée dans la mesure où elle est entièrement dépendante des relations privilégiées qu'entretient D'Ecouvres Verte avec les organismes de formation, l'administration de tutelle au niveau départemental et régional et plus généralement les partenaires locaux impliqués dans les politiques jeunesse. Cette précision est importante car elle explique que nous ne passons pas par les réseaux traditionnels que sont les pôles emploi qui sont par ailleurs totalement ignorants des métiers de l'animation professionnelle et incompétents dans la sélection des profils correspondants.

Celui d'Alençon a été contacté afin de respecter la procédure mais le recrutement avait déjà été effectué par les réseaux cités précédemment. C'est d'ailleurs sur leurs conseils que la recherche et le recrutement ont été fait hors circuits officiels. Pour en avoir discuté avec des représentants du pôle emploi, rien dans leurs "profils" habituels ne correspond à ce type de poste que ce soit au niveau des diplômes ou des compétences attendus qui sont vraiment spécifiques.

L'information a donc été essentiellement passée dans les milieux de la formation professionnelle "animation" et auprès des collègues de l'administration "ex jeunesse et sports" qui sont les seuls cadres professionnels en mesure de comprendre les fonctions liées à ce poste.

Deux candidates se sont présentées, toutes deux issues de Jeunesse et sports employées précaires comme contractuelles sur des missions jeunesse. La première n'a pas donné suite à sa demande, son CDD ayant été reconduit (pour être supprimé six mois plus tard !) ... seule s'est présentée.

5 personnes ont rencontré la candidate, 4 membres du bureau de D'Ecouvres Verte, Le président, la vice présidente, le trésorier, la secrétaire adjointe et moi même.

Les membres avaient été auparavant informés par mes soins des fonctions de ce poste et des compétences attendues.

... a été recrutée pour ses connaissances en matière de procédures administratives, sa connaissance de l'accompagnement de projets acquise au cours de son passage aux politiques jeunesse de la DDCSPPPP 61 et des réseaux professionnels départementaux dans les milieux associatifs et partenariaux. »

Les missions de la TPI étaient essentiellement orientées vers l'accompagnement individualisé et collectif des structures test en appui sur le PRD et sur l'animation proprement dite du pôle ressource Ados départemental (journées d'animation professionnalisante, valorisation de l'expérimentation, circulation de l'exposition itinérante,...).

Une fiche de poste a été réalisée qui est jointe en annexe au présent rapport et l'évaluateur a souhaité qu'au fil de l'expérimentation la TPI construise le profil de ce nouveau professionnel en vue d'un transfert ultérieur du dispositif³⁶.

La TPI a été fortement managée par le porteur du projet et ses missions dans l'expérimentation s'en sont ressenties en même temps qu'elles ont établi qu'au vu de ce qui a été développé, un temps plein dans la fonction pourrait ne pas être nécessaire³⁷. Si la

³⁶ La TPI devait remettre à l'évaluateur la version finalisée du profil pour le 31/01/2013. Un mail lui a été adressé le 31/01/2013 « *Mois de janvier hyper-chargé, je ne vous oublie bien évidemment pas, je fais au mieux et vous envoie les documents demandés au plus vite. Je fais mon maximum pour la semaine prochaine* » L'évaluateur n'ayant toujours rien reçu au 28 mars 2013, il annexe au rapport la dernière version en sa possession à savoir celle reçue le 01/10/2012.

³⁷ A la demande de l'évaluateur, une liste des sollicitations du PRD a été réalisée. A l'origine, l'observation avait été demandée sur la période 01.06.2012/31.12.2012 mais le dernier état reçu date du 08.10.2012 alors que l'évaluateur avait demandé à recevoir le document finalisé pour le 31/01/2013 en vue de ce rapport. L'évaluateur n'ayant rien reçu au 28 mars 2013, il annexe au rapport la dernière version en sa possession à savoir celle qui lui a été communiquée le 08/10/2013 en présupposant que la version finale sera jointe au rapport de l'expérimentateur

dimension départementale avait été prise en compte, si une démarche de « promotion » du PRD avait été entreprise auprès de toutes les structures Jeunesse du département, alors le temps plein aurait été rempli. Une observation exprimée par l'une des structures test a été de s'étonner de ne pas être accompagnée sur son territoire en même temps que l'évaluateur a rencontré des coordonnateurs Enfance Jeunesse sur des territoires qui parlaient d'adolescents identifiés sans accompagnement (information transmise au PRD). Dans le même temps, l'évaluateur avait proposé que l'exposition itinérante (3 jeux de totems réalisés en 2011) serve d'appui pour rencontrer les responsables des structures et leur présenter le PRD. Au terme de l'expérimentation, l'évaluateur a souhaité recevoir la liste de circulation de l'exposition qu'il annexe au présent rapport³⁸.

Préconisation n°7 : Le recrutement d'un/une TPI devrait dépendre des institutionnels qui souhaiteraient conduire cette nouvelle politique publique sur leur territoire et le profil de poste aurait tout bénéfice à être communiqué très largement, d'une part, à toutes les écoles formant aux métiers de l'animation (niveau III) et, d'autre part, dans les réseaux des DDCSPP au sens large.

Plus que la connaissance du département de déploiement, c'est la richesse du profil en termes de multidisciplinarité et des expériences professionnelles qui serait à privilégier.

Distancié de l'expérimentation telle que diligentée, avec ses forces et ses faiblesses, il reste que le résultat, très positif, dégage des potentialités pour autant qu'un processus d'essaimage soit mis en place et favorisé.

Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

Les jeunes adolescents organisés en GPJ : les quelques groupes rencontrés (3 dans les structures test et 2 hors expérimentation) n'ont pas réellement permis d'établir un lien entre les réalisations et les effets induits par le PRD à l'exception d'une structure test où l'accélération de la « marche en avant » à l'initiative du PRD a peut-être eu l'effet inverse.

Le PRD se doit d'être un dispositif au service des projets (et des Hommes) d'où la nécessité d'être parfaitement identifié et reconnu par l'ensemble des structures d'accueil d'un département. Sa mission ne doit pas être de « pousser le rythme » ni de « produire des idées » sans lendemain ; sa mission est d'accompagner les équipes pour les aider à construire des projets au bénéfice des jeunes et au service des territoires.

Au-delà de la plupart des effets infructueux de « tentative de récupération » des adolescents par les animateurs et responsables de structures rencontrés,, le constat serait d'encourager les professionnels de l'animation à fidéliser leur « clientèle » au moment de leurs 11/13 ans pour commencer à travailler avec eux des projets qui prendront en compte leurs évolutions et leurs engagements en même temps qu'ils les mèneront sur le chemin de la citoyenneté, de la responsabilité et de leur propre développement très progressivement et à leur rythme.

Les élus politiques sur les territoires pour la définition de leur politique Jeunesse : le travail induit par le PRD a commencé beaucoup trop tardivement pour livrer des résultats au moment où l'expérimentation a pris fin. Il reste cependant des observations dont il serait souhaitable qu'il soit tenu compte dans la perspective d'une reproduction du dispositif, voire

³⁸ La liste (qui faisait partie des documents finalisés à remettre par la TPI à l'évaluateur pour le 31/01/2013) est le seul document qui lui ait été envoyé par courriel en date du 05/02/2013.

d'une future politique publique. Une politique Jeunesse ne peut être désolidarisée de la politique éducative (qui existe déjà sur la plupart des territoires) et il sera d'autant plus facile de la faire vivre qu'elle coexistera au sein d'un dispositif plus ambitieux qui concernerait les 0/25 ans. Pour ce faire, une stratégie concertée, coordonnée et cohérente est incontournable qui devra être portée par les différents acteurs institutionnels du niveau départemental. Le TPI ne saurait être l'interlocuteur des élus politiques car il reste prioritairement un professionnel de l'animation et ses missions seront induites par l'offre portée par l'ensemble des institutionnels (incluant le service proposé par le PRD).

Les structures d'accueil collectif d'adolescents : leurs statuts (publiques, associatives) induisent des formes institutionnelles dans le travail différentes mais les schémas de communication pourtant, tant chez les unes que chez les autres, servent une politique de proximité au cœur même des territoires. Ainsi le binôme maire/responsable de la structure est-il primordial et l'expérimentation a démontré les effets positifs ou négatifs de ce binôme sur la conduite des projets en direction des jeunes adolescents dans plusieurs structures test au cours des trois années écoulées. La politique Jeunesse, parce que non inscrite dans le schéma d'organisation territorial, a quelque fois fait les frais de dissensions politiques entre élus et il reste difficile à une équipe d'animation en place de travailler d'autant que son existence ne repose que sur le bon vouloir d'un acteur qui passera un jour ou l'autre. L'offre du TPI du PRD consistera à accompagner les responsables des structures dans la réalisation de ce binôme ; il pourra aider aussi à la composition d'une commission représentative locale.

Les professionnels de l'animation : l'expérimentation a montré combien le secteur de l'animation était devenu l'affaire de professionnels investis d'une mission sociale au-delà de la seule pratique d'activités. Et cela est d'autant plus vrai que ces intervenants sont la plupart du temps confinés sur leur territoire où ils ne rencontrent que très peu d'interlocuteurs directs ; ils ont donc autant besoin de puiser dans leurs compétences pour trouver des réponses adaptées que de venir ponctuellement confronter leurs pratiques à celles conduites par des homologues sur des territoires peu ou prou semblables. L'expérimentation a montré que le PRD pourrait aider à faire (re)connaître leurs missions et fonctions en les aidant à valoriser leur travail au-delà des seules activités d'occupation des jeunes pour lesquelles les élus voudraient les voir travailler.

L'expérimentation n'a pas établi que le PRD avait pour vocation de devenir un centre de formation des métiers de l'animation, bien au contraire. Ainsi le terme de « journée d'animation professionnalisante » a rapidement remplacé, au début de l'expérimentation, les expressions de journée d'information, journée de formation,... et le succès des thématiques proposées par le PRD à l'ensemble des participants ne s'est jamais démenti surtout parce le travail développé collectivement ouvrait sur des pratiques reproductibles et que les outils réalisés étaient adaptables par chacun d'entre eux.

Il demeure un problème (soulevé à plusieurs reprises par l'évaluateur) que le dispositif du PRD devra résoudre, c'est celui pour de nouveaux « arrivants » de l'accès aux contenus des journées d'animation professionnalisante passées. En effet, pendant la durée de l'expérimentation, un renouvellement assez fréquent des professionnels de l'animation fréquentant le PRD lors des rencontres a pu être observé et la question s'est posée d'organiser des séquences spécifiques³⁹ sur des thématiques identifiées comme importantes

³⁹ Une « séance de rattrapage » animée par la TPI a été organisée par le PRD le 27/09/2012 qui réunissait 6 professionnels

(comme, par exemple, le thème de l'évaluation ou encore l'utilisation de la boîte à outils dont l'usage est quelque peu complexe pour quelqu'un de non averti⁴⁰).

Effets attendus et effets induits/inattendus

Dès que l'existence d'un dispositif départemental semblable⁴¹ mais précurseur⁴² à celui du PRD a été portée à la connaissance de l'évaluateur ce qui rendait de fait impossible un transfert tel qu'envisagé dans le cahier des charges originel du projet, l'évaluateur a proposé à partir du 2^{ème} semestre 2011 (au moment de la réalisation des notes d'étape et comptes rendus d'exécution semestriels rendus au FEJ⁴³) que soit conduite la même démarche sur un département n'appartenant pas à la région de la Basse-Normandie et n'ayant pas l'antériorité dont disposait le PRD de l'Orne pour en observer les effets, mais la proposition n'a jamais été reprise par le FEJ qui aurait dû solliciter d'autres DDCSPP.

Au travers de l'expérimentation, des constats ont été posés qui établissent que toutes les dimensions et paramètres du projet n'ont pas été totalement déployés et explorés au cours des 3 années par le dispositif tel que porté par l'association D'Ecouves Verte et que des effets plus révélateurs auraient pu être induits s'il avait été accepté de sortir des sentiers battus. Cet état de fait a été dommageable pour l'expérimentation, et frustrant pour l'évaluateur.

Gouvernance et coordinations d'acteurs

La gouvernance

Parce que déjà investies dans le projet avant même son démarrage⁴⁴, les institutions publiques et territoriales (à l'exception d'une seule) ont toujours répondu présentes en cofinçant des actions ayant un lien direct avec le PRD ou/et par la présence de leurs représentants aux instances de travail à travers différents modes de collaboration en différents temps de l'expérimentation (contributions à la réalisation du catalogue sur les sources de financement, invitations de la TPI du PRD à participer à des réunions de travail - CAF par exemple- ou des journées d'information -par exemple, DDCSPP 61-. Les représentants des institutions ont aidé au pilotage du dispositif et apporté conseils et techniques à des moments où la légitimité du PRD (et de la TPI) ne s'imposait pas de fait, sans pour autant être écoutés ce qui a pu conduire à l'échec d'une entreprise et, par conséquence, à un nécessaire réajustement de la démarche dont nous n'avons pas encore la perception des effets au terme de l'expérimentation.

Les responsables des structures test⁴⁵ ont participé eux aussi aux comités de pilotage en apportant les témoignages de leurs activités, en présentant les pratiques mises en œuvre sur leurs territoires, en révélant leurs forces et leurs faiblesses mais également en posant les difficultés vécues sur les territoires notamment dans leurs relations professionnelles avec les élus (par exemple, difficulté à faire admettre que la journée d'animation professionnalisante puisse être considérée comme du travail de préparation).

⁴⁰ L'outil a été testé par l'évaluateur dans une autre région auprès du coordonnateur jeunesse d'un service communautaire

⁴¹ Calvados

⁴² Depuis un peu plus de dix années

⁴³ Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

⁴⁴ La conseillère territoriale CAF avait d'ailleurs fait part de son mécontentement de ne pas voir figurer son logo sur le diaporama de présentation du projet au 1^{er} CoPil du 30/09/2010 en arguant du fait qu'elle était impliquée depuis les origines aux côtés de la DDJS de l'Orne

⁴⁵ Et non test (confortées par le porteur du projet et la TPI)

Les élus politiques auraient pu trouver leur place dans les réunions Politique Jeunesse mais la formule collective ne s'est pas révélée suffisamment attrayante pour que les deux essais de mars et juin 2012 soient transformés. Ceci ne doit pas être considéré comme un échec, juste comme une expérience dont il faut tirer les enseignements⁴⁶.

Enfin, et pour que soient représentés les 4 axes d'investigation dans l'expérimentation, au-delà des participations institutionnelles, de celle des acteurs du PRD (porteur du projet, TPI et membres de l'association D'Ecouves Verte) et de l'évaluateur, il aurait été intéressant que des représentants de GPJ participent à ces instances ; il n'en a rien été mais il faut bien admettre que les jours, lieux et horaires des réunions (mardi ou jeudi à 17h00 dans les locaux du PRD) ne se prêtaient guère à leurs participations.

Dans l'hypothèse d'un transfert du dispositif ou de la transformation du dispositif en une politique publique, il serait important de rendre attentif les nouveaux développeurs à cette dimension de l'organisation.

Préconisation n°8 : l'agencement de la gouvernance dans les instances décisionnelles et de pilotage des actions régissant l'organisation du dispositif devra veiller à prendre en compte et reproduire au sein des dites instances toutes les dimensions du dispositif tant en termes de formes (Communes, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Communauté Urbaine) sur les territoires et des axes d'investigation (élus politiques, responsables des structures d'accueil, professionnels de l'animation et représentants des Groupes Projet Jeunes).

La coordination d'acteurs

☞ Les institutionnels à l'origine de l'initiative

A plusieurs reprises, il a été démontré qu'il existait depuis 2006 une antériorité à l'expérimentation et la coordination d'acteurs en est une bonne illustration en même temps qu'elle a fait gagner du temps et de l'énergie au démarrage parce qu'il existait déjà un consensus entre les parties prenantes sur le fait qu'il y avait besoin de ce type de dispositif pour fédérer une dynamique dans les territoires sur le thème de la jeunesse.

Nous rappellerons juste ici un passage du courriel reçu du directeur du projet en date du 23/08/2011 qui écrivait : « Cette démarche ne peut être généralisée dans la mesure où elle entièrement dépendante des relations privilégiées qu'entretient D'Ecouves Verte avec les organismes de formation, l'administration de tutelle au niveau départemental et régional et plus généralement les partenaires locaux impliqués dans les politiques jeunesse. »

☞ Les responsables et professionnels de l'animation

Les journées d'animation professionnalisante (hormis leur intitulé) ne trouvent pas leur origine dans l'expérimentation ; elles étaient déjà organisées par l'association D'Ecouves Verte notamment auprès d'un collectif de 17 structures d'accueil d'adolescents après que l'enquête de 2006 ait révélé un besoin de professionnalisation et d'accompagnement de ces opérateurs de terrain. Quand l'expérimentation commanditée par le FEJ a été lancée courant 2010, de nouvelles structures avaient déjà rejoint le « collectif des 17 » et participaient déjà aux journées de rencontres des professionnels (c'est ainsi qu'elles se sont vu proposer de devenir des structures test -au sens large-).

⁴⁶ Cf. Préconisation n°1 page 42

Conclusion de la partie et mise en perspective

Si le Dispositif futur aurait beaucoup à gagner à se réfléchir en terme de politique publique, l'expérimentation passée a inmanquablement souffert d'un manque d'inventivité et de procédures « par tâtonnement », seul véritable processus pour conduire des essais, en analyser les freins, opérer les réajustements et préparer les mises en perspective.

Il reste que le PRD a contribué à maintenir une dynamique devenue nécessaire et incontournable dorénavant sur le territoire ornais et il faudrait maintenant s'appliquer à travailler au plus près des structures qui sont demeurées hors champ de l'expérimentation.

2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

Les mêmes effets se reproduiront-ils ailleurs si le projet était répliqué ?

Probablement pas puisque, faut-il le rappeler encore, il préexistait une histoire, un réseau, un homme, autant de paramètres dont l'expérimentation a subi indubitablement les effets, aux sens positif et négatif du terme, effets qu'il ne sera probablement pas possible de retrouver ailleurs à l'identique, toutefois il faut bien convenir que dans toute reproduction de processus, il apparaît des aléas nouveaux auxquels il convient de trouver les solutions en adaptant les réponses aux circonstances et environnements du contexte.

i. Caractère expérimental du dispositif évalué

A l'échelle d'un département de l'Orne, le caractère du dispositif évalué n'était pas, dans le contexte du PRD, tout à fait « expérimental » dans la mesure où une enquête en 2006 avait révélé des besoins et qu'un collectif de 17 structures d'accueil collectif d'adolescents avait largement investi de 2007 à 2009 certains des 4 axes d'intervention du futur projet.

L'appel à projet du HCJ n°3 a été l'opportunité pour une association de recevoir un financement pour contribuer à une expérimentation ; il y aura lieu, dans l'essaimage, d'être attentif au cadrage d'une éventuelle duplication.

A l'échelle de la région Basse-Normandie, il aurait pu être intéressant d'expérimenter inversement dans l'Orne le dispositif existant dans le Calvados. On est en droit dès lors de s'interroger sur les motivations de la DRJSCS de Basse-Normandie qui, connaissant les deux dispositifs (Calvados et Orne), a laissé le FEJ valider ce projet (s'il était véritablement dans la posture d'expérimenter une future politique publique).

En conséquence

Il aurait pu s'agir d'étendre une pratique existante (celle du Calvados) en reprenant les pratiques et en les ajustant au territoire ornais ; il n'en a rien été.

Il ne s'agit pas non plus d'une pratique radicalement nouvelle parce que, d'une part, il existe dans le département du Calvados un dispositif semblable et précurseur et, d'autre part, parce qu'il existait dans l'Orne un préalable reposant sur un collectif de 17 structures qui avait exprimé leurs besoins (analyse commanditée en 2006 par la DDJS de l'Orne).

Il n'en demeure pas moins que l'évaluation de l'expérimentation se veut **encourageante** en vue d'un transfert du dispositif vers une politique publique (si l'on tient compte des différentes préconisations énoncées précédemment) mais reste **prudente** quant à la capacité des institutions à rendre cohérente et concertée une politique (pour les jeunes) sur le terrain, notamment quand il s'agira de convenir des moyens financiers nécessaires au fonctionnement pérenne du dispositif.

ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Représentativité du terrain

L'instrument de politique publique que représente le dispositif évalué est a minima adapté à la seule dimension d'un département mais il serait plus opérationnel au vu des parties prenantes Etat/Région/Département/Territoires, et pour optimiser les supports de réponses, les moyens et l'ensemble des sources de financement, de le caler à l'échelle de la région avec une participation obligatoire de chacun des départements composant la région, l'adaptation aux territoires se faisant en dernier ressort et au plus près des besoins des collectivités (analyse des besoins).

Représentativité des acteurs

- Au niveau des institutions et des territoires : dans le dispositif évalué, des acteurs institutionnels et associatifs incontournables de la politique Jeunesse (Education nationale, Missions locales, Instituts de formation des animateurs, clubs UNESCO, représentants de jeunes,...) étaient absents des réflexions ; il faudra veiller à les intégrer si essaimage il devait y avoir pour travailler au plus près des territoires et des élus politiques à une politique éducative globale (dont la jeunesse est un des axes).
- Au niveau des structures et des professionnels : les structures d'accueil collectif de 13/17 ans sur un territoire géographique doivent toutes être amenées à recourir au dispositif, ainsi les CAF (et MSA) devraient intégrer aux exigences conventionnelles attachées aux renouvellements des contrats Enfance Jeunesse l'accès au dispositif en tant que ressource disponible. Un travail reste à faire qui peut être renforcé par les DDCSPP quand elles organisent des réunions thématiques à l'attention des directeurs

et responsables de structures accueillant des enfants et adolescents (à l'entrée de l'été, journée des directeurs d'ALSH, par exemple).

- Au niveau des jeunes : l'expérimentation a montré que les groupes projet jeunes doivent être fidélisés sitôt accueillis dans les sections (10/11 ans environ) en ALSH. Des passerelles devront donc être organisées, les animateurs étant leur fil conducteur.

Contexte expérimental

L'évaluateur a pu rappeler précédemment l'importance qu'il a mis à tenir une posture distanciée dans ses observations d'une part, parce qu'extérieur au territoire en tant qu'objet de l'expérimentation et, d'autre part, parce que la commande du FEJ n'était pas tant d'évaluer le porteur du projet que le dispositif lui-même en termes de procédures, méthodologies, pratiques...

Dès l'origine de l'expérimentation, l'évaluateur a organisé ses modes de réponses dans la perspective du transfert et ne s'est donc pas entaché de la « spécificité ornaise » (qui lui a souvent été répétée tel un leitmotiv justifiant le pourquoi et le comment de telle ou telle autre pratique). Les restitutions faites par l'évaluateur dans les CoPil et CoTech (quand un temps de parole lui était dédié dans l'ordre du jour réalisé par le porteur du projet) montrent (cf. annexes) comment les observations et conseils étaient formulés aux seules fins d'exploiter les constats issus de l'expérimentation en vue d'un futur transfert.

Il faut concrètement arrêter d'imaginer que l'évaluateur a pu, à un moment ou un autre, peser sur une quelconque modification de l'expérimentation ayant entraîné des causes ou des effets collatéraux. Et parce que le porteur de projet connaissait les résultats escomptés au regard de ses propres objectifs, **il semblerait opportun de proposer une nouvelle expérimentation sur un territoire autre avant toute généralisation du dispositif.**

Transférabilité du dispositif

L'évaluation a montré que la thématique était d'intérêt au regard du public ciblé (et sans doute plus encore en milieu rural qu'en milieu urbain) mais qu'elle mériterait d'être approfondie puisqu'elle n'avait pas été optimisée⁴⁷. En fait, et a posteriori, il apparaît qu'il aurait été nécessaire de disposer sur la période d'un département témoin (aux composantes un peu similaires au département de l'Orne) dans une autre région pour transférer les pratiques du dispositif ornaise et nourrir ailleurs les réflexions avant d'implémenter le dispositif sur le nouveau territoire pour en mesurer les forces et les faiblesses.

Cependant, et en appui sur les observations issues de l'expérimentation, on retiendra que le PRD a « ouvert une voie⁴⁸ », qu'il a livré les ingrédients et pré-élaboré une recette dont il resterait à évaluer le produit fini.

Des ingrédients

⁴⁷ Pour mémoire, l'expérimentation a été développée dans un contexte où coexistaient déjà une histoire, un homme, un réseau et cet état de fait a très naturellement donné une orientation à l'expérimentation qui n'aurait pas été la même sur un territoire vierge de toute expérience antérieure.

⁴⁸ Nonobstant le dispositif existant dans le Calvados (et peut-être aussi dans d'autres départements)

Tous les acteurs en tant que parties prenantes de l'initiative devront être impliqués en amont pour ultérieurement encourager la synergie des opérateurs et contribuer à promouvoir le dispositif.

Le transfert commencera par une identification exhaustive de tous les acteurs institutionnels et territoriaux desquels dépendent des missions (au sens large) en lien avec le public cible que sont les adolescents et futurs jeunes adultes dans tous les pans de la vie (éducation, santé, emploi, culture, sports, transports, logement,...). **Cf. Préconisation n°1 page 42** du rapport.

L'ensemble de ces acteurs (Etat, services déconcentrés régionaux et départementaux, collectivités territoriales régionale et départementales) devront montrer la volonté qu'ils ont de travailler ensemble à la mise en œuvre d'un dispositif clairement identifié, ce qui devrait conduire à confier au dispositif (en tant que future politique publique) une mission de service public et donc à lui conférer une légitimité **Cf. Préconisation n°2 page 43** du rapport.

Et ce sera cette même volonté qui devrait les faire parler d'une seule voix pour reconnaître le dispositif en tant que « guichet unique » (ce qui revient à lui confier des missions d'intérêt public comme, par exemple, la diffusion de la communication relative à une carte offrant des réductions aux jeunes dans les lieux et services publics -patinoire, cinéma, musée,...-), guichet unique à valoriser et présenter aux différentes formes de structures sur les territoires **Cf. Préconisation n°4 page 45** du rapport.

Une attention particulière doit être accordée à la définition du profil du/de la TPI qui devra être formé(e) au développement local et aux politiques des territoires en même temps qu'il/elle devra avoir la connaissance et la pratique professionnelle dans le champ de l'animation avec l'expérience des publics adolescents. C'est un point essentiel du dispositif car la personne, compte tenu de la nature du service mais surtout des moyens disponibles pour le faire fonctionner, sera très probablement amenée à intervenir seule. Le/la TPI doit être en capacité de s'auto-suffire soit de par ses compétences, soit en étant en mesure d'aller rechercher les informations plurisectorielles nécessaires **Cf. Préconisation n°7 page 49** du rapport.

Une recette

Il ne faut pas perdre de vue que ce dispositif, devenu politique publique, devra s'imposer à tous et donc qu'il sera nécessaire que le/la TPI ne privilégie pas un réseau, une structure, des interlocuteurs plutôt que d'autres. Les moyens et modes de communication seront équitablement déployés et la démarche en direction des structures absolument identique. Aucun territoire ne sera laissé à l'écart et les plus indécis d'entre eux nécessiteront peut-être des interventions complémentaires qui seront à définir par les membres d'une commission de type commission technique des politiques transversales à laquelle participeraient tous les acteurs institutionnels et territoriaux ayant contribué à la mise en place du dispositif **Cf. Préconisations n°1 page 42 et n°8 page 52** du rapport.

Le/la TPI aura à cœur de connaître le territoire d'intervention. Pour ce faire, elle aura soin de se composer deux types d'information que sont, d'une part, toutes les structures d'accueil collectif pour adolescents et, d'autre part, une représentation exhaustive des formes d'organisations territoriales avec les compétences qui leur sont propres **Cf. Préconisation n°3 page 44** du rapport car c'est très probablement de l'identification de nouvelles sources

de financement que ce dispositif pourrait à terme vivre (par exemple, cotisation annuelle proratisée au nombre d'habitants sur le territoire⁴⁹).

Par ailleurs, et au-delà de la seule notion de territoire, le/la TPI, de par ses connaissances, ses expériences et sa pratique du secteur de l'animation professionnelle, veillera à organiser et animer des journées de regroupement collectif à thèmes à destination des responsables des structures et/ou des professionnels de l'animation⁵⁰.

En sus, il/elle conduira au plus près des territoires, et sur un mode individuel, des accompagnements propres à la structure telles qu'elles ont pu être identifiées à savoir la nécessaire et incontournable recherche des moyens pour capter et fidéliser les jeunes en les fédérant autour d'une notion de projet qui ne soit pas fondée que sur des activités de consommation Cf. **Préconisation n°6 page 47** du rapport. Il/elle travaillera aussi à impliquer les élus politiques dans la conduite des actions et la prise de décisions en direction des jeunes de leur territoire par un travail de reconnaissance et d'identification des acteurs Cf. **Préconisation n°5 page 46** du rapport.

De fait, le/la TPI se devra d'être un « technicien ressource » tant pour les élus politiques que pour les responsables et professionnels de l'animation qui ont à oeuvrer ensemble à la définition d'une politique globale sur leur territoire en faveur de leur jeunesse.

Dès lors, son rôle, sa fonction et ses missions seront primordiaux dans la transformation du dispositif expérimental en une politique publique en devenir.

Le produit fini

Du point de vue de l'évaluateur, l'expérimentation n'est pas terminée et ce propos est étayé notamment par le fait que, lors du CoTech de septembre 2012, les cofinanceurs présents avaient conclu au nécessaire besoin de solliciter un avenant auprès du FEJ pour une durée de 3 mois qui devait permettre au PRD de conduire un travail individuel auprès des structures et élus politiques des territoires à la suite du réajustement nécessité par l'échec des réunions Politique Jeunesse en présence des élus politiques et à l'évaluateur d'analyser les constats jusqu'au terme de l'expérimentation.

Cette préconisation a été suivie d'effet puisque le 26/09/2012 le directeur et la TPI adressaient un courrier⁵¹ au FEJ sollicitant une demande d'avenant, motifs à l'appui⁵², mais

⁴⁹ Cette source de financement potentielle a été identifiée par l'évaluateur à l'occasion de ses rencontres sur les différents territoires au cours de l'année 2011 (notamment avec les interlocuteurs dans les communautés de communes et/ou en appui sur les contrats de pays). Après avoir rencontré individuellement les cofinanceurs en fin d'année 2011 qui n'étaient pas à cette époque-là en mesure de s'engager sur l'après 2012 du PRD, l'évaluateur s'est fait l'écho en plusieurs occasions des autres sources potentielles et notamment lors du dernier CoTech au mois de septembre 2012 quand la question de la pérennisation post-expérimentation du dispositif a été abordée.

⁵⁰ L'expérimentation a démontré qu'il existait un réel besoin chez ces professionnels et le PRD 61 a apporté des réponses plus que satisfaisantes sur cet axe d'intervention.

⁵¹ La convention pluriannuelle d'expérimentation aurait voulu que ce soit le représentant légal à savoir le président de l'association D'Ecouvres Verte qui formalise la demande d'avenant mais le FEJ ne semble pas avoir relevé ce point juridique

⁵² « *Nous sollicitons par la présente une prolongation de trois mois jusqu'au 1^{er} avril 2013 de notre convention afin de mener à terme l'expérimentation que nous menons sur le département de l'Orne. Initialement prévue pour*

le 14 décembre 2012, l'ensemble des cofinanceurs de l'expérimentation et l'évaluateur recevaient un courrier électronique de la TPI du PRD, courriel dont est extrait le passage suivant « l'un de nos partenaires institutionnels (Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de Basse-Normandie) trouvant un grand intérêt à notre travail, nous a contacté dernièrement pour l'attribution d'une aide exceptionnelle et une convention est en cours; ce qui nous permettra d'envisager le 1er semestre 2013 autrement ». Ce faisant, les services de la DRJSCS de Basse-Normandie ont mis un terme à l'expérimentation dont l'évaluation ne pourra être menée à son terme. Dont acte.

CONCLUSION GENERALE

Sans reprendre tout ce qui a pu être écrit et motivé au fil du présent rapport, il ressort que :

- ☞ il y aurait une réelle volonté d'institutionnels publics et territoriaux pour **organiser à l'échelle des départements (des régions ?)** un tel dispositif,
- ☞ une **politique publique** de cet acabit serait de nature à favoriser l'égalité des chances sur des territoires souvent moins pourvus d'accès à l'information que d'autres,
- ☞ une réflexion de fond quant à la **gouvernance** d'un tel dispositif est nécessaire d'autant qu'il aura à répondre de sa légitimité,

prendre fin au 31 décembre 2012, il apparaît clairement que nous ne parviendrons pas à cette date au terme d'au moins deux actions :

- réalisation du document de sensibilisation des élus*
- diagnostic partagé de l'impact de l'action du pôle Ressource sur les territoires, les structures, les animateurs et les jeunes.*

Cette demande est motivée suite à la dernière rencontre du comité technique du pôle ressource adolescence en date du 25 Septembre où a été élaborée la démarche permettant de répondre à l'objectif de sensibilisation des élus prévu au cours de l'année 2012 comme la phase ultime de notre travail. Cette séquence ayant en effet rencontré diverses difficultés de mise en œuvre : mobilisation des élus, implication dans la démarche, participation aux rencontres, problèmes politiques locaux, il a été décidé de reconsidérer la démarche collective initialement prévue pour la remplacer par des accompagnements personnalisés ».

- ☞ un travail de fond au plus près des élus politiques serait à engager pour d'une part la concrétisation d'une **politique jeunesse de territoire** justifiant d'autre part une participation financière au fonctionnement du dispositif,
- ☞ il existerait un réel besoin d'accompagnement des professionnels de l'animation pour **travailler avec des préadolescents** à la formalisation de groupes projet jeunes,
- ☞ les échanges de pratiques et la **mutualisation** des ressources entre les professionnels de l'animation auraient des effets positifs sur une préparation des adolescents et jeunes adultes à s'engager dans un **parcours de vie**.

En conséquence de quoi, l'évaluateur PRECONISE :

1. qu'une nouvelle expérimentation soit diligentée sur un territoire ayant des caractéristiques similaires au département de l'Orne mais n'appartenant pas à la région de la Basse-Normandie⁵³ ;
2. qu'un rapprochement soit opéré avec les expérimentateurs et évaluateurs des LABORATOIRES TERRITORIAUX pour mesurer comment la politique jeunesse versus Animation pourrait être intégrée dans « le parcours de réussite des jeunes » ;
3. qu'un département ayant couvert l'expérimentation d'un laboratoire territorial soit volontaire à intégrer la dimension « Engagement des jeunes » en acceptant d'être le terrain d'une nouvelle expérimentation du dispositif.

⁵³ Du fait de la coexistence d'un dispositif similaire dans le département du Calvados



BIBLIOGRAPHIE

- ⊕ Rapport du comité interministériel de la jeunesse du 21/02/2013 "PRIORITE JEUNESSE"
http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/CJ_Rapport_21_fevrier_2013.pdf
- ⊕ Une politique jeunesse territoriale en dix points <http://politique-jeunesse.blogspot.fr/2011/05/une-politique-jeunesse-municipale-en.html>
- ⊕ « l'avenir des dispositifs jeunesse dans les territoires » Neuj'Pro 2011
<http://www.injep.fr/Neuj-Pro-Rencontre-des-territoires>
- ⊕ Politiques de jeunesse et politiques éducatives - Bernard Bier / Ed. L'Harmattan
- ⊕ Les enjeux contemporains des politiques de jeunesse - EHESP 2009
- ⊕ Cahiers de l'action n°30 « Pour une animation enfance-jeunesse de qualité » Ed. INJEP
- ⊕ Charte Qualité des accueils collectifs de mineurs (département du Calvados)
- ⊕ Présentation du dispositif 2011-2013 soutenu par la CAF et le Préfet du Calvados
- ⊕ Réseau Français des Villes Educatrices <http://www.villeseducatrices.fr/>
- ⊕ Pour une nouvelle politique de la jeunesse (Agenda de réforme 2010-2015) La Documentation Française 2009
- ⊕ Comptes rendus des visites du PRD aux structures (fournis par la TPI)
- ⊕ Comptes rendus des journées d'animation professionnalisante (fournis par le directeur ou la TPI en fonction des périodes de l'expérimentation)
- ⊕ Listes des émargements



ANNEXES

1. Cartographie au départ de l'expérimentation des structures d'accueil collectif ADOS sur le département de l'Orne accompagnée de la liste des structures sur le territoire de l'expérimentation
2. Courrier du PRD proposant l'expérimentation à des structures pré-ciblées
3. Documents de contractualisation avec les structures test
 - Convention Structure expérimentale / PRD
 - Fiche de présentation de la structure d'accueil
4. Tableau de bord de pilotage proposé au porteur du projet par l'évaluateur
5. Fiche de poste du Technicien Projet Itinérant
6. Profil et compétences du Technicien Projet Itinérant
7. Tableau récapitulatif des sollicitations du PRD (01 juin 2012 / 31 décembre 2012)
8. Tableau des réservations de l'exposition itinérante sur le thème de la mobilité
9. Questionnaires de satisfaction aux professionnels de l'animation présents à la journée d'animation professionnalisante du 30 septembre 2010 et 14 avril 2011
10. Questionnaire aux professionnels de l'animation ne participant plus aux journées d'animation professionnalisante
11. Questionnaire aux adolescents des Groupes Projet Jeunes
12. Fiche d'identification des structures hors dispositif
13. Listing des Groupes Projet Jeunes rencontrés
14. Tableau des participants aux journées d'animation professionnalisante
15. Lettre de demande de prolongation de convention
16. Point sur l'évaluation COPIL du 22/09/2011 (temps de parole annulé – Présentation mise à jour pour le COPIL du 15/12/2011 avancé au 08/12/2011)
17. Diaporama de l'évaluateur au COPIL du 08/12/2011
18. Note d'opportunité rédigée par l'évaluateur suite à sa rencontre du 13/01/2012 avec l' élu en charge des centres sociaux à la ville d'Alençon
19. Exemples de courriers rédigés à l'attention des élus et/ou des membres du COPIL
20. Exemple de fiche de synthèse de visite d'une structure test par l'évaluateur
21. Etat des constats de l'évaluateur au COPIL du 18/12/2012
22. Extraits Ouest France 28/03/2011 et 23/04/2011

A decorative graphic on the left side of the page consists of several colored squares and dashed boxes. The colors include purple, green, orange, and blue. Some squares are solid, while others are dashed. The arrangement is scattered, with some squares overlapping or positioned near each other.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr